

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
MAI 2020**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET
CULTURELLE (PREMIÈRE AFFECTATION POUR 2020)**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	9
Annexe 1 - fiches projet	10
Annexe 2 - avenant transfert et fiche projet PULCINELLA CM CULTURE	84
Annexe 3 - avenant transfert et fiche projet COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS	90
Annexe 4 - correctif Rualité	96
Annexe 5 - affectation TQI	102

EXPOSÉ DES MOTIFS

En vertu de l'article L1111-4 relatif aux compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose, au titre des dispositifs d'aide à la permanence artistique et culturelle, définis par la délibération-cadre n° CR 2017-52 du 10 mars 2017, modifiée par la délibération-cadre n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 :

- 1) **d'attribuer 33 subventions pour un montant de 2 017 500 €** d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » ;

Ces propositions de subvention se répartissent de la manière suivante :

- **Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes : 4 subventions proposées** pour un montant global de **133 000 €** au titre de l'avenant annuel à la convention ;
 - **Aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs : 15 subventions proposées** pour un montant global de **1 034 000 €** au titre de l'avenant annuel à la convention ;
 - **Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture : 14 subventions proposées**, pour un montant global de **850 500 €** au titre de l'avenant annuel à la convention ;
- 2) **de procéder à une affectation complémentaire d'un montant de 5 000 €** d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » en faveur du **THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DU VAL-DE-MARNE** (dossier EX046481), au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs :

Suite à une erreur matérielle intervenue dans le dossier n° EX046481 du rapport n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019, les indications apparaissant sur l'état récapitulatif et la fiche projet, relatives aux dates prévisionnelles du projet, au montant d'aide régionale, à la base subventionnable et au taux d'intervention régionale sont à modifier. En effet le montant d'aide régionale pour ce bénéficiaire au titre de la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle a été acté à hauteur de 55 000€ par an (cf. délibération n° CP 2018-524 du 21 novembre 2018), et non 50 000 €, soit le montant d'aide voté par délibération n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019 au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Il vous est donc proposé de procéder à une affectation complémentaire de 5 000 € et d'adopter la nouvelle fiche projet n° EX046481 modifiée, ainsi que l'avenant modificatif telle que présentés en annexe à la présente délibération.

3) de corriger une erreur matérielle sans incidence financière en faveur de la COMPAGNIE RUALITÉ - AVENANT 1 PAC (CP JUILLET 2019) (dossier EX044849)

Suite à une erreur matérielle intervenue dans le dossier EX044849 du rapport n° CP 2019-271 du 03 juillet 2019, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régionale dans l'état récapitulatif et la fiche projet sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé.

Il vous est donc proposé d'adopter la nouvelle fiche projet n°EX044849 modifiée ainsi qu'un avenant modificatif, présentés en annexes à la délibération.

4) de procéder, suite à un changement de structure juridique, au transfert de la subvention régionale n° EX044850 d'un montant de 25 000 €, attribuée par délibération n° CP2019-271 du 3 juillet 2019 à l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA (tiers n°P0028835), vers la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE (tiers n° P0042740) au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques. Ce changement de bénéficiaire est sans incidence financière.

Depuis juillet 2014, l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA (tiers n°P0028835) est soutenue au titre d'une convention de permanence artistique et culturelle. La dernière convention quadriennale a été votée en juillet 2017 (délibération n° CP 17-297 du 5 juillet 2017) pour un montant de 25 000 euros. L'aide régionale 2019 au titre de l'avenant annuel à la convention a été attribuée par délibération n° CP2019-271 du 3 juillet 2019. A ce jour, aucune demande de versement n'a été déposée.

Suite à la fin d'activité de l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE (tiers n° P0042740) porte désormais l'intégralité de l'activité de l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA. Le courrier de demande de transfert est consultable auprès du Secrétariat général.

Dans ce contexte, il vous est proposé de procéder au transfert de la subvention n° EX044850 d'un montant de 25 000 € vers la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE (tiers n° P0042740).

5) de procéder suite à un changement de structure juridique, au transfert de la subvention régionale n° EX045976 d'un montant de 50 000 € attribuée par délibération n° CP2019-420 du 17 octobre 2019 à l'association FONTENAY-EN-SCENE (tiers n° R38965), vers la Régie de collectivité locale à caractère administratif de la Ville de Fontenay-sous-Bois (tiers n° P0042248) au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs. Ce changement de bénéficiaire est sans incidence financière.

Depuis novembre 2018, l'association FONTENAY-EN-SCENE (tiers n° R38965) est soutenue au titre d'une convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (délibération n° CP 2018-524 du 21 novembre 2018) pour un montant de 50 000 euros. A ce jour, aucune demande de versement n'a été déposée.

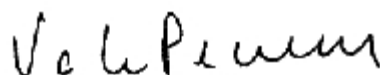
En septembre 2019, la Ville de Fontenay-sous-Bois a décidé de municipaliser les activités de l'association FONTENAY-EN-SCENE et de les transférer vers une nouvelle structure juridique : la Régie de collectivité locale à caractère administratif de la Ville de Fontenay-sous-Bois. La délibération municipale n°2019-09-3-CULT du 26 septembre 2019 est consultable auprès du Secrétariat général.

Aussi, il vous est proposé de procéder au transfert de la subvention n° EX045976 d'un montant de 50 000 € vers la Régie de collectivité locale à caractère administratif de la Ville

de Fontenay-sous-Bois (tiers n° P0042248).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 27 MAI 2020

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PREMIÈRE AFFECTATION POUR 2020)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente, modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par la délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 et par délibération n° CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

VU la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien, modifiée par la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 ;

VU la délibération n° CP 17-297 du 5 juillet 2017 relative notamment à l'attribution d'une subvention à l'association Ophélie Gaillard-Pulcinella au titre d'un conventionnement quadriennal de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques ;

VU la délibération n° CP 2018-332 du 4 juillet 2018 relative notamment à l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Rualité au titre d'un conventionnement quadriennal de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques ;

VU la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 relative notamment à l'adoption des avenants types aux conventions de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques, les lieux et opérateurs et les fabriques ;

VU la délibération n° CP 2018-524 du 21 novembre 2018 relatives notamment à l'attribution des subventions au Théâtre des Quartiers d'Ivry, d'une part, et à l'association Fontenay-en-Scène, d'autre part, au titre d'un conventionnement quadriennal de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs pour chacune de ces structures ;

VU la délibération n° CP 2019-271 du 3 juillet 2019 relative notamment à l'attribution des subventions à l'association Ophélie Gaillard-Pulcinella, d'une part, et à la Compagnie Rualité, d'autre part, au titre de l'avenant annuel à la convention de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019 relative à l'attribution d'une subvention au Théâtre des Quartiers d'Ivry au titre de l'avenant annuel à la convention de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs ;

VU le budget de la Région Ile-de-France 2020 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-200 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 33 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 017 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes aux avenants types adoptés par délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **2 017 500 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005, « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique », du budget 2020.

Article 2 :

Décide d'attribuer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs une subvention complémentaire au Théâtre des Quartiers d'Ivry d'un montant maximum prévisionnel de **5 000 €** au titre de l'avenant annuel à la convention quadriennale, en complément de la subvention de 50 000 € attribuée par délibération n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019.

Approuve l'avenant à la convention relative à l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs conclu avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry (EX046481) joint en annexe n°5 de la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € à la signature de celui-ci et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **5 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2020.

Article 3 :

Modifie la base subventionnable, le taux d'intervention et le plan de financement de la subvention accordée à l'association Rualité (aide n° EX044849), votée par la délibération n°CP 2019-271 du 03 juillet 2019, tel que présenté dans la fiche projet jointe en annexe 4 à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant et la fiche projet figurant en annexe 4 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature de celui-ci et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 4 :

Décide de transférer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Cross-Media-Culture (tiers n° P0042740) la subvention de 25 000 € attribuée antérieurement à l'association Ophélie Gaillard-Pulcinella (tiers n°P002883) par la délibération n° CP2019-271 du 3 juillet 2019.

Approuve l'avenant de transfert figurant en annexe 2 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional d'Ile-de-France à le signer.

Article 5 :

Décide de transférer à la commune de Fontenay-sous-Bois (tiers n° P0042248) la subvention de 50 000 € attribuée antérieurement à l'association Fontenay-En-Scène (tiers n° R38965) par la délibération n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019.

Approuve l'avenant de transfert figurant en annexe 3 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional d'Ile-de-France à le signer

Article 6 :

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - fiches projet

DOSSIER N° EX048605 - THEATRE DU CRISTAL - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 000,00 € TTC	27,14 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU CRISTAL

Adresse administrative : 13 ALLEE DU STADE
95610 ERAGNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE-CLAUDE RICHET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Fondé par le metteur en scène Olivier Couder, le Théâtre du Cristal est une compagnie installée à Eragny-sur-Oise qui travaille avec des comédiens en situation de handicap. Partenaire de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) La Montagne à Corneilles-en-Parisis, elle accueille à plein temps quinze comédiens handicapés, qu'elle forme au théâtre et distribue dans ses propres créations ou en réponse à des demandes de casting. Le Théâtre du Cristal bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France, du Département du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 ERAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE CRÉATION / DIFFUSION	64 500,00	46,07%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	40 000,00	28,57%
Part des coûts de structure	35 500,00	25,36%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (acquis)	22 500,00	16,07%
Région Île-de-France PAC	38 000,00	27,14%
CD 95 (acquis)	22 000,00	15,71%
Mécénat	15 000,00	10,71%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	42 500,00	30,36%
Total	140 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX048680 - POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	76 600,00 € HT	26,11 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE
Adresse administrative : 3 RUE JULES FERRY
95880 ENGHIEUN LES BAINS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Isabelle TRUBERT, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Pour faire bouillir la pluie est la structure qui porte et administre les projets artistiques du contrebassiste et compositeur de jazz, Yves Rousseau. Ses influences musicales sont multiples (jazz, musiques du monde, baroque, classique, musique improvisée, musique nouvelle...) et son écriture rencontre régulièrement d'autres champs artistiques (arts numériques, danse, théâtre, chant...). Yves Rousseau compose et dirige des formations musicales de dimensions variables, comprises entre deux et sept musiciens. Des actions menées avec les publics en lien avec les artistes en résidences seront menées tout au long de la saison, notamment avec des lycéens. Pour faire bouillir la pluie reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France et celui de la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE CRÉATION / DIFFUSION	29 655,00	38,71%
Part des coûts de structure	46 945,00	61,29%
Total	76 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (sollicité)	20 000,00	26,11%
Région Île-de-France PAC	20 000,00	26,11%
EMPLOIS AIDÉS (sollicité)	4 000,00	5,22%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	32 600,00	42,56%
Total	76 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX048690 - ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	202 306,00 € HT	22,24 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS
Adresse administrative : 8 RUE DES ANCIENNES MAIRIES
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe MERCIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

TM+ est un ensemble musical contemporain à géométrie variable, dirigé par Laurent Cuniot, en résidence depuis 1996 à la Maison de la Musique de Nanterre (92), axé sur la musique des XXème et XXIème siècles, avec des incursions dans un répertoire plus ancien.

La structure a pour objectif de présenter des créations contemporaines tout en continuant à valoriser les musiques du passé et en proposant une écoute renouvelée à travers des programmes originaux. TM+ est soutenu par la DRAC, le CD 92, la Ville de Nanterre et la Région Ile-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle. L'Ensemble est labellisé CERNI (Compagnie ou ensemble à rayonnement national et international).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses prévisionnelles du budget présenté déduction faite de l'aide de la Région au titre du dispositif Forte (8000 euros)

Localisation géographique :

🕒 HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	165 206,00	78,56%
Dépenses d'action culturelle	14 200,00	6,75%
Part des coûts de structure	30 900,00	14,69%
Total	210 306,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (Sollicité)	25 000,00	11,89%
MCC Aide à l'écriture (sollicité)	6 000,00	2,85%
Région IDF PAC	45 000,00	21,40%
Région IDF Forte	8 000,00	3,80%
CD 92 (sollicité)	5 000,00	2,38%
Nanterre (sollicité)	2 700,00	1,28%
Aides aux actions culturelles Ville de Nanterre (sollicité)	5 106,00	2,43%
Sociétés civiles	20 500,00	9,75%
Mécénat	2 000,00	0,95%
Recettes propres	91 000,00	43,27%
Total	210 306,00	100,00%

DOSSIER N° EX048973 - KI PRODUCTIONS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	126 200,00 € HT	23,77 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION KI PRODUCTIONS
Adresse administrative : 52 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ODILE ROUQUET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

A la croisée de la danse, du cirque, de l'image et des sciences, le travail de la chorégraphe Kitsou Dubois s'appuie sur des laboratoires de recherche et de création explorant le corps confronté à des situations de gravité altérée dans des milieux où les repères spatiaux sont bouleversés. Elle est aussi une pédagogue reconnue, intervenant auprès de plusieurs écoles supérieures d'art et d'universités : CNAC, Académie Fratellini, Université Paris 8, ENS Louis Lumière, ENS des arts décoratifs.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses création et diffusion	90 680,60	71,85%
Dépenses action culturelle	22 658,40	17,95%
Part des coûts de structure	12 861,00	10,19%
Total	126 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Île-de-France Création et CLEA (sollicité)	24 000,00	19,02%
Agence Régionale de Santé Culture à l'Hôpital (sollicité)	2 400,00	1,90%
Région Île-de-France PAC	30 000,00	23,77%
Ville d'Ivry-sur-Seine - CLEA (acquis)	12 000,00	9,51%
Subvention Recherche Maison des Sciences Humaines (sollicité)	2 000,00	1,58%
ADAMI (sollicité)	5 000,00	3,96%
Recettes propres	50 800,00	40,25%
Total	126 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX046481 - THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL
DU VAL-DE-MARNE - AVENANT1 oct 19**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	599 560,00 € HT	9,17 %	55 000,00 €
	Montant voté en CP2019-420		50 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES QUARTIERS D IVRY

Adresse administrative : 1 PLACE PIERRE GOSNAT
94200 IVRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production

Représentant : Monsieur LICINIO DA COSTA, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : oui

Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se fait à dater du 1^{er} janvier 2020.

Description :

Dirigé par Elisabeth Chailloux jusqu'en décembre 2018 et par Jean-Pierre Baro à compter de Janvier 2019, Le Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI) est le Centre Dramatique National du Val-de-Marne installé depuis 2016 dans le bâtiment rénové de la Manufacture des œillets à Ivry-sur-Seine. Le Théâtre dispose désormais de plusieurs salles : La Fabrique, salle modulable de 397 places, le Lanterneau, salle de 90 places, la salle de l'Atelier Théâtral, La Halle destinée à l'accueil du public, avec un bar, une librairie, un espace pour lectures et concerts. Le projet TQI s'organise autour de la création (résidence, production et exploitation de spectacles sur de longues durées), de l'atelier théâtral (école de spectateurs fréquentée par près de deux cents personnes/amateurs) et du Théâtre des Quartiers du Monde (échanges et rencontres artistiques entre la France et l'étranger).

Le TQI est soutenu par la DRAC Ile-de-France, la Ville d'Ivry-sur-Seine et le Département du Val-de-Marne.

2019 est la première année de direction du Théâtre des Quartiers d'Ivry par Jean-Pierre Baro. Le nouveau projet se met en place avec Dieudonné Niangouna comme artiste associé. Le TQI a accueilli 11 équipes pour des résidences de 8 à 18 jours. 3 d'entre elles ont bénéficié d'un apport en coproduction de 10 à 20 000€ et les créations de Gaëtan Vassart et Richard Brunel ont fait l'objet de séries de 10 représentations.

En 2020, le projet de la nouvelle direction se mettra pleinement en place avec 3 artistes en résidence longue : Adeline Olivier, auteure associée au Théâtre en 2020 qui travaillera avec Jacques Allaire, Charly Breton à l'automne et Pascal Kirch à l'automne également. Chaque artiste bénéficie d'une coproduction de 10 à 25 000€ et de 8 à 10 représentations. Le TQI produira également « Neige » la prochaine création de son directeur, Jean-Pierre Baro. Enfin, le TQI mènera de nombreuses actions culturelles notamment avec les lycées d'Ivry, Vitry et Choisy-le-Roi, et la Maison d'arrêt de Fresnes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 599 560€ et correspond au montant du budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire déduction faite de la différence entre le montant proposé et le montant sollicité (-15 000€).

Localisation géographique :

🕒 IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence création diffusion	415 500,00	67,61%
Dépenses d'action culturelle	82 500,00	13,42%
Dépenses de fonctionnement	116 560,00	18,97%
Total	614 560,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (sollicité)	18 000,00	2,93%
Ministère de la Culture (acquis)	333 000,00	54,19%
Région IDF - Aide à la PAC	70 000,00	11,39%
TVA sur subvention	-1 440,00	-0,23%
Recettes propres d'activité	195 000,00	31,73%
Total	614 560,00	100,00%

DOSSIER N° EX048620 - THEATRE AUX MAINS NUES - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	137 280,00 € HT	36,42 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE AUX MAINS NUES
Adresse administrative : 7 SQUARE DES CARDEURS
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ELOI RECOING, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Théâtre aux Mains Nues dispose, suite à d'importants travaux, d'une salle gradinée de 49 places dans le quartier Saint-Blaise (Paris XXe) et d'un hall d'exposition d'un côté (rue duclos) et dans les anciens locaux rénovés square des cardeurs, d'une salle de travail et d'un atelier de construction. Fondé par Alain Recoing, le Théâtre est maintenant présidé par Eloi Recoing et dirigé par le metteur en scène et marionnettiste Pierre Blaise. Le projet du Théâtre se développe autour de trois axes : la formation, la création et l'action artistique et culturelle.

Outre la Région, le Théâtre aux Mains Nues est soutenu par la DRAC Ile-de-France et la Ville de Paris. En 2019, l'équipe du Théâtre aux Mains Nues a continué son travail d'accompagnement autour de la structuration administrative des compagnies mais aussi parfois d'un regard artistique ou de la mise à disposition de plateau. 2020 est l'année de création des compagnons du Théâtre aux Mains Nues, avec un accompagnement particulier sur l'aide à la diffusion. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en oeuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel entre le montant sollicité et celui attribué et des autres aides régionales.

Localisation géographique :

🕒 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences, création et diffusion	99 676,00	55,14%
Action culturelle	45 591,00	25,22%
Dépenses de fonctionnement	35 513,00	19,64%
Total	180 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France acquis	37 000,00	20,47%
Région Ile-de-France PAC	70 000,00	38,72%
Ville de Paris sollicité	35 000,00	19,36%
Partenariats privés	4 300,00	2,38%
Recettes propres	10 980,00	6,07%
Région Ile-de-France Forte sollicité	23 500,00	13,00%
Total	180 780,00	100,00%

DOSSIER N° EX048633 - LES 400 COUPS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	154 526,00 € TTC	38,83 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES 400 COUPS
Adresse administrative : 28 RUE DE LORRAINE
78200 MANTES LA JOLIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bruno COUVREUR, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2020.

Description :

En 2017/2018, le Théâtre du Mantois, aujourd'hui en veille, réalise une étude sur le jeune public sur le territoire de Grand Paris Seine-et-Oise dans le département des Yvelines. Cette étude donne lieu en 2017 à la constitution d'un réseau, les 400 coups, "Pole jeune public en Vallée de Seine". Les 400 coups sont soutenus par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Ville de Mantes-la-Jolie. Ses axes sont : l'action culturelle et artistique sur le territoire, le soutien à la diffusion, la résidence et la création pour les jeunes publics, la mutualisation des ressources sur le territoire. Le deuxième axe de travail s'appuie sur "Les balades de saisons des 400 coups" avec l'objectif de proposer 3 balades d'équipes artistiques en résidence et en itinérance sur le territoire : automne, hiver, printemps/été, notamment pendant les vacances scolaires. Les 400 coups tissent par ailleurs des partenariats avec l'espace culturel Jacques Brel de Mantes-la-Ville, Tracteur Blues, Marionnettes en Seine ou la Ville de Mantes-la-Jolie.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel.

Localisation géographique :

🕒 MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	95 356,00	61,71%
Dépenses d'action culturelle et de mutualisation	29 716,00	19,23%
Part de dépenses de fonctionnement	29 454,00	19,06%
Total	154 526,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
GPS&O (sollicité)	60 000,00	38,83%
Mantes-la-Jolie (sollicité)	20 000,00	12,94%
Région PAC	60 000,00	38,83%
Recettes propres	14 526,00	9,40%
Total	154 526,00	100,00%

DOSSIER N° EX048641 - THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE LA PISCINE - AVENANT PAC - CP 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	752 592,00 € HT	10,63 %	80 000,00 €
Montant total de la subvention			80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE LA PISCINE
Adresse administrative : 254 AV DE LA DIVISION LECLERC
92290 CHATENAY-MALABRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE-FRANCOISE TIXIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dates de dépenses se fait à dater du 1er janvier 2020.

Description :

"Situé dans les Hauts-de-Seine, le Théâtre Firmin Gémier/La Piscine, regroupement du Théâtre Firmin Gémier d'Antony et de La Piscine de Chatenay-Malabry, propose une programmation pluridisciplinaire mêlant théâtre, danse, musique et cirque contemporain. Sous la direction de Marc Jeancourt, l'équipe du théâtre, géré en association, est en charge de l'animation de quatre lieux sur les territoires des communes d'Antony et de Châtenay-Malabry : le Théâtre La Piscine et Le Pédiluve à Châtenay-Malabry, l'Espace Cirque et le Théâtre Firmin Gémier « Nomade » à Antony (en remplacement du Théâtre Firmin Gémier, actuellement fermé et qui sera bientôt inauguré).

Le Théâtre La Piscine, à Châtenay-Malabry, a été entièrement rénové avec le soutien de la Région Ile-de-France et dispose dorénavant d'une grande salle polyvalente. Il comprend également une petite salle de concerts, le Pédiluve, ainsi qu'une Salle des Machines reconvertie en espace de vie et de restauration. L'espace cirque d'Antony est un terrain stabilisé et équipé, de 4 429 m². Il est en capacité d'accueillir un chapiteau.

En juin 2011, le Théâtre Firmin Gémier/La Piscine est devenu le onzième Pôle national des arts du cirque en France, seul en Ile-de-France. Ce label du Ministère de la Culture fait suite au conventionnement «

scène pour les arts du cirque » attribué au Théâtre Firmin Gémier en 2005. C'est l'activité cirque qui fait l'objet du projet spécifique soutenu, depuis 2006, par la Région dans le cadre de la Permanence artistique et culturelle. La Permanence artistique et culturelle porte sur les résidences à l'espace cirque d'Antony et le Festival Solstice.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel proposé déduction faite de 35 000 euros d'aide régionale au titre du CREAC.

Localisation géographique :

- 🕒 ANTONY
- 🕒 CHATENAY-MALABRY
- 🕒 MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion	602 298,00	76,47%
Dépenses d'action culturelle	37 725,00	4,79%
Part des dépenses de fonctionnement	147 569,00	18,74%
Total	787 592,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Label PNC (acquis)	250 000,00	31,74%
CD 92 (acquis)	100 000,00	12,70%
Région PAC	80 000,00	10,16%
Région CREAC	35 000,00	4,44%
Vallée Sud Grand Paris (acquis)	203 973,00	25,90%
TVA Subventions	-13 313,00	-1,69%
Recettes propres	131 932,00	16,75%
Total	787 592,00	100,00%

DOSSIER N° EX048649 - REGIE SCENE WATTEAU PAVILLON BALTARD - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	173 000,00 € HT	28,90 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGIE SCENE WATTEAU PAVILLON BALTARD
Adresse administrative : 1 PL DU THEATRE
94130 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur BENOIT STRUBBE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La Scène Watteau à Nogent-sur-Marne est un théâtre de Ville, scène conventionnée pour le jeune public par la DRAC. La direction est partagée entre Benoit Strubbe, directeur de la régie personnalisée, et Nicolas Liautard, directeur artistique, dont la compagnie « Robert de Profil » est en résidence permanente à la Scène Watteau.

La Scène Watteau bénéficie des soutiens de la DRAC Ile-de-France, de la Ville de Nogent-sur-Marne, du CD 94 et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure,

déduction faite du différentiel de subventionnement régional et des coûts de structure dépassant la limite des 20%.

Localisation géographique :

🕒 NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	125 000,00	72,25%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	18 000,00	10,40%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00	17,34%
Total	173 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC ILE DE FRANCE (S)	16 000,00	9,25%
Région Île-de-France PAC	50 000,00	28,90%
Département : Val de Marne (S)	16 000,00	9,25%
Commune : Nogent-sur- Marne (S)	63 606,00	36,77%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	27 394,00	15,83%
Total	173 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX048651 - LES THEATRALES CHARLES DULLIN - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	204 600,00 € HT	26,39 %	54 000,00 €
	Montant total de la subvention		54 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES THEATRALES CHARLES DULLIN
Adresse administrative : 2-4 RUE PASTEUR
94310 ORLY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Henri KOCHMAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'association des Théâtrales Charles Dullin organise un festival dédié au théâtre contemporain en partenariat avec des lieux du Val-de-Marne. Il mène des actions à l'année, notamment l'accueil en résidences d'auteurs/metteurs en scène et l'animation du réseau des Colporteurs (réseau de publics habitants, amateurs, associatifs...). Les Théâtrales Charles Dullin sont soutenues par le CD 94 et la Région. La DRAC accompagne les résidences théâtre mis en place sur le territoire.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional et des coûts de structure dépassant la limite des 20%.

Localisation géographique :

🕒 ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	102 274,00	49,99%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	69 296,00	33,87%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 20,00% des dépenses)	33 030,00	16,14%
Total	204 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (S)	7 500,00	3,67%
Région Île-de-France PAC	54 000,00	26,39%
Département, Val-de-Marne (A)	128 000,00	62,56%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	15 100,00	7,38%
Total	204 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX048653 - LA CAVE A THEATRE - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	287 700,00 € HT	10,43 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CAVE A THEATRE
Adresse administrative : 56 RUE ESTIENNE D ORVES
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Martine FEBVRE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Annibal et ses Eléphants est une compagnie d'arts de la rue implantée à Colombes et dirigée par Thierry Lorent. Elle est installée dans un lieu, la Cave à Théâtre, au cœur d'une cité de la ville. Le lieu dispose d'une salle de 70 places et d'un studio de répétition. L'activité de la compagnie et celle du lieu sont intrinsèquement liées. La structure est soutenue par le CD 92, la ville de Colombes et la DRAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel déduction faite du montant sollicité d'aide à la création de la Région (10 000 €). Les coûts de structure sont limités à 20% du budget.

Localisation géographique :

🕒 COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	212 500,00	71,38%
Dépenses d'action culturelle	37 000,00	12,43%
Part des coûts de fonctionnement	48 200,00	16,19%
Total	297 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (acquis)	50 000,00	16,80%
MCC (sollicité)	2 500,00	0,84%
CGET (sollicité)	13 000,00	4,37%
Région PAC	30 000,00	10,08%
Région Aide à la création (sollicité)	10 000,00	3,36%
CD 92 (sollicité)	10 000,00	3,36%
Ville de Colombes (sollicité)	10 000,00	3,36%
Emploi aidé	12 200,00	4,10%
Mécénat	5 000,00	1,68%
Recettes propres	155 000,00	52,07%
Total	297 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX048654 - SAUVAGE PRODUCTIONS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	267 500,00 € HT	18,69 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAUVAGE PRODUCTION
CABARET SAUVAGE
Adresse administrative : 211 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur MEZIANE AZAICHE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Cabaret Sauvage est un lieu de diffusion et de production de spectacles principalement de musiques du monde, en particulier du Maghreb. Méziane Azaïche, dirige ce lieu, installé depuis 1997 dans l'enceinte du parc de La Villette, dans un Magic Mirror d'une capacité de 600 à 1 200 places. Le Cabaret dispose d'une convention d'occupation avec l'Etablissement public du parc.

Le Cabaret Sauvage développe une activité de production, une activité de programmation et de découvertes d'artistes en devenir à travers un festival d'été, et une action de création de spectacle en production déléguée. Parallèlement, le lieu a une activité commerciale essentielle au développement et à la pérennisation de son projet artistique global, avec la location de la salle à des producteurs de musique, des sociétés de tournage... En effet, les bénéfices ainsi engrangés sont en grande partie réinvestis dans les projets qui font la force et l'image du lieu.

Le Cabaret Sauvage favorise la proximité entre les artistes et les publics au travers d'actions culturelles diversifiées (rencontres, ateliers, débats et échanges) avec le tissu socio-éducatif du nord parisien et de la périphérie. La Région Ile-de-France est le principal partenaire public au titre de la permanence artistique suivi par la Ville de Paris, le CNV et la SACEM qui sont également des partenaires financiers réguliers de ce lieu, les recettes d'activité représentent plus de 50% du budget de la permanence.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable prend en compte l'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet PAC présentées par la structure, les coûts de structure sont limités à 20% des dépenses.

Localisation géographique :

🕒 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	207 500,00	77,57%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	9 000,00	3,36%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIMITE A 20%	51 000,00	19,07%
Total	267 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
AIDE REGION IDF PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	50 000,00	18,69%
VILLE DE PARIS SOLLICITE	30 000,00	11,21%
CNM	10 000,00	3,74%
SACEM	5 000,00	1,87%
RECETTES ACTIVITE	172 500,00	64,49%
Total	267 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX048657 - MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRE MALRAUX MAC DE CRETEIL - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	553 574,00 € HT	30,71 %	170 000,00 €
Montant total de la subvention			170 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE
ANDRE MALRAUX DE CRETEIL PLAINE
CENTRALE ET VDM MAC

Adresse administrative : PL SALVADOR ALLENDE
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN FOURNIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2020.

Description :

La Maison des Arts de Créteil, labellisée Scène Nationale en 1993, est désormais dirigée suite à la nomination de Didier Fusillier à la Présidence de La Villette, par le chorégraphe, José Montalvo et Nathalie Decoudu, directrice déléguée. Le projet de la nouvelle direction repose sur les valeurs du métissage et sur la volonté de faire de la MAC un lieu de l'échange, du partage et de la confrontation des pensées et des émotions.

Les grandes orientations artistiques du projet sont l'accueil dans une programmation pluridisciplinaire d'artistes prestigieux tout en présentant la vitalité de la jeune scène nationale et internationale, l'inscription de la création au cœur du projet (trois artistes associés pendant 3 ou 4 ans, la production déléguée des pièces chorégraphiques créées par le directeur-chorégraphe José Montalvo et l'accompagnement d'autres équipes artistiques), l'attention renouvelée aux mutations technologiques, les créations pour l'enfance et la jeunesse, le lien aux différents acteurs du territoire à travers la mise en place de projets partagés et l'attention portée au dialogue entre les publics et la création à travers la mise en place de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle.

Les artistes associés à la MAC de Créteil sont la danseuse-chorégraphe Kaori Ito, le collectif la Horde et la metteuse en scène Elise Vigier. José Montalvo a créé au cours de la saison 2017/2018 Carmen(s) qui va poursuivre sa diffusion en 2018/2019.

Les partenaires de la MAC sont la DRAC Ile-de-France, le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Ville de Créteil, l'Etablissement Public Grand Paris Sud Est Avenir et la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'aide régionale au titre du Creac.

Localisation géographique :

🕒 CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	423 574,00	73,85%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	100 000,00	17,43%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 000,00	8,72%
Total	573 574,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France : quote-part de la subvention d'équilibre (A)	202 000,00	35,22%
Région Île-de-France PAC	170 000,00	29,64%
Région Île-de-France : CREAC (acquis pour 2019-2020)	20 000,00	3,49%
Département Val de Marne (A)	10 030,00	1,75%
EPCI : GPSEA (A)	10 029,00	1,75%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	161 515,00	28,16%
Total	573 574,00	100,00%

DOSSIER N° EX048669 - BANLIEUES BLEUES - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	433 500,00 € HT	32,30 %	140 000,00 €
	Montant total de la subvention		140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BANLIEUES BLEUES
Adresse administrative : 9 RUE GABRIELLE JOSSERAND
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Daniel ORANTIN , Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se fait à dater du 1er janvier 2020

Description :

Banlieues Bleues occupe sur son secteur, le jazz et les musiques improvisées ouvertes sur les musiques actuelles et contemporaines, une position de premier plan, générée par la singularité de sa ligne artistique et par les trois dimensions de son activité : son festival, rendez-vous majeur de la saison musicale en Île-de-France, en France et en Europe, son dispositif d'Actions musicales, vecteur important de formation des publics et d'éducation artistique et culturelle, et sa Dynamo, lieu de fabrique, de création et de diffusion devenu ces dernières années un véritable pôle structurant en Île-de-France.

Au fil des années, nombre de compagnies, artistes, collectifs, sont entrés en résidence de courtes, moyennes ou longue durée à La Dynamo, essentiellement la nouvelle scène du jazz et des musiques improvisées, en pleine effervescence. Il est en préfiguration de l'ouverture prochaine d'un deuxième lieu, La Dynamo Bis.

Banlieues Bleues est soutenu par la DRAC IDF, le CD 93, la Région Île-de-France et la Ville de Pantin.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure. Les coûts de structure sont limités à 20%.

Localisation géographique :

🕒 PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses résidence, créations, diffusion	319 000,00	73,59%
Dépenses action culturelle	29 500,00	6,81%
Coûts de structure	85 000,00	19,61%
Total	433 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	140 000,00	32,30%
DRAC Île-de-France (acquis)	118 500,00	27,34%
Département 93 (acquis)	102 000,00	23,53%
Sociétés civiles	18 000,00	4,15%
Recettes propres	55 000,00	12,69%
Total	433 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX048671 - LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	266 850,00 € HT	35,60 %	95 000,00 €
Montant total de la subvention			95 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS

Adresse administrative : 41 RUE LECUYER
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Xavier LE ROY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 1er janvier 2020.

Description :

Créés en 1994 par le chorégraphe François Verret, Les Laboratoires d'Aubervilliers sont un lieu de recherche, de pratique, de création et d'innovation artistique. Pluridisciplinaire, le lieu est ouvert aux propositions des artistes qui y sont accueillis pour des temps de travail et de recherche, sans contraintes de production immédiate. Les Laboratoires d'Aubervilliers ne sont pas dédiés au travail des directeurs artistiques mais entièrement dévolus aux équipes artistiques accueillies. Chaque projet trouve et construit son public avec l'équipe des Labos, le format de la rencontre n'étant, là aussi, pas défini au préalable (spectacle, performance, édition, exposition, rencontre...) et l'impact public pouvant se mesurer à des échelles variables (local, quartier, ville, région ou international).

Après le départ de François Verret en 2001, des directions artistiques collégiales se sont succédées pour des mandats de deux à trois ans, suite à des appels à projets : Loïc Touzé, François Piron & Yvane Chapuis (2001-2006), Yvane Chapuis & Joris Lacoste (2007-2009), Grégory Castéra, Alice Chauchat et Natasa Pétresin-Bachelez (2010-2012), Alexandra Baudelot, Dora Garcia et Mathilde Villeneuve (2013-2018), et Margot Videcoq, Parcale Murtin, François Hiffler depuis 2019.

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont soutenus par la Ville d'Aubervilliers, le Département de Seine-Saint-Denis, la DRAC et la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion	190 250,00	71,29%
Dépenses d'actions culturelles	27 600,00	10,34%
Dépenses de fonctionnement	49 000,00	18,36%
Total	266 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	95 000,00	35,60%
DRAC Île-de-France (acquis)	110 008,00	41,22%
Ministère de la Culture : DGLFLF (quote-part) (sollicité)	5 000,00	1,87%
Politique de la ville (quote-part) (sollicité)	5 000,00	1,87%
Département 93 (acquis)	29 297,00	10,98%
Département 93 - résidence arts visuels (sollicités)	5 000,00	1,87%
Ville d'Aubervilliers (quote-part) (acquis)	5 195,00	1,95%
Recettes propres	12 350,00	4,63%
Total	266 850,00	100,00%

DOSSIER N° EX048674 - GLAZART - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	155 000,00 € HT	25,81 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GLAZ ART
Adresse administrative : 7 AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ARNAUD PERRINE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2020.

Description :

Dirigée par Arnaud Perrine depuis 2009, Glazart est une salle de concerts et de clubbing de 570 places, installée depuis 1992, dans une ancienne gare routière Porte de la Villette du 19ème arrondissement de Paris.

Lieu phare des musiques électroniques, Glazart propose une programmation de plus de 230 concerts par an d'artistes avant-gardistes et des soirées clubbing les week-ends. Depuis 2006, il organise le festival de plein air gratuit « La Plage », de juin à septembre sur une scène extérieure de 40 m2 attenante au lieu. La production, diffusion et l'accueil d'artistes en résidence sur un même site ont ainsi contribué à soutenir la création et à affirmer le rôle de Glazart dans ce domaine. Le lieu accompagne fortement les artistes en développement mais aussi des associations dans la production de festivals et de temps forts. Elle attire un large public et propose des actions culturelles.

La structure sera relogée à moyenne échéance sous le périphérique de La Villette, elle participe à un projet collaboratif avec plusieurs associations dans un nouvel espace intitulé « le jardin 21 » ouvert depuis juin 2018. Des actions de sensibilisation mêlant musique et écologie y sont menées.

Glazart a pour principaux partenaires la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Elle reçoit également le soutien régulier de la SACEM et du CNV.

Dans le cadre de sa convention quadriennale 2019-2022, pour la prochaine année de conventionnement,

la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet PAC .

Localisation géographique :

🕒 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	110 000,00	70,97%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	45 000,00	29,03%
Total	155 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DEMANDE REGION IDF PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	40 000,00	25,81%
VILLE DE PARIS ACQUIS	55 000,00	35,48%
SACEM	10 000,00	6,45%
RECETTES PROPRES	40 000,00	25,81%
CNM	10 000,00	6,45%
Total	155 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX048676 - LE TAMANOIR CAFE - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	272 000,00 € TTC	12,87 %	35 000,00 €
Montant total de la subvention			35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TAMANOIR
Adresse administrative : 27 AVENUE LUCETTE MAZALAIGUE
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DEBRA REYNOLDS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Tamanoir est une salle de musiques actuelles de 200 places, située dans le quartier du Luth à Gennevilliers. Géré par une association, il est dirigé depuis mai 2014 par Jean-Christophe Delcroix.

Le Tamanoir est un lieu de diffusion de spectacle vivant à dominante musicale. Il programme principalement des concerts professionnels de musiques amplifiées, mais aussi des spectacles pour enfants, des soirées thématiques, des soirées découvertes, des jam-sessions...

Le Tamanoir développe également des activités pédagogiques autour des musiques amplifiées : cours hebdomadaires, stages en périodes de vacances, ateliers de création musicale et actions de sensibilisation en direction du public scolaire. Le Tamanoir est par ailleurs un lieu de création où les artistes peuvent s'exprimer, travailler, et être accompagnés dans leurs projets via des résidences.

Le Tamanoir fait partie de plusieurs réseaux : « réseau Actes If », RIF, Fédelima. Il est soutenu par le CD92, la DRAC, la ville de Gennevilliers et la Région Ile-de-France."

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel déduction faite de 6000 euros d'aide régionale au titre de l'EAC.

Localisation géographique :

 GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	197 000,00	70,86%
Dépenses d'action culturelle	26 000,00	9,35%
Dépenses de fonctionnement	55 000,00	19,78%
Total	278 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	50 000,00	17,99%
MCC Résidence (sollicité)	12 000,00	4,32%
Politique de la Ville (sollicité)	10 000,00	3,60%
Région IDF PAC	35 000,00	12,59%
Région IDF EAC (acquis)	6 000,00	2,16%
CD 92 (sollicité)	30 000,00	10,79%
Ville de Gennevilliers (acquis)	50 000,00	17,99%
CNM (acquis)	12 000,00	4,32%
Recettes propres	67 000,00	24,10%
Sacem	6 000,00	2,16%
Total	278 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX048684 - RATO DIFFUSION THEATRE OUVERT - AVENANT PAC - CP MARS 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	480 276,00 € HT	12,49 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RATO DIFFUSION
Adresse administrative : 4 BIS CITE VERON
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CAROLINE MARCILHAC, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se fait à dater du 1er janvier 2020.

Description :

"Né en 1971 au Festival d'Avignon et installé à partir de 1981 à Paris, dans le Jardin d'hiver de la cité Véron, Théâtre Ouvert a été initié et codirigé jusqu'en 2013 par Lucien Attoun et Micheline Attoun. Laboratoire entièrement dédié aux écritures théâtrales contemporaines, Théâtre Ouvert repère, accompagne, publie des auteurs en devenir et promeut les écritures théâtrales d'aujourd'hui auprès du public et auprès des acteurs et des metteurs en scène, notamment de la jeune génération.

Le lieu est ouvert au public et propose une centaine de représentations par saison. C'est aussi et surtout un lieu de travail pour les auteurs et les artistes, en particulier à travers les sessions de l'Ecole pratique des Auteurs de Théâtre (EPAT), dispositif de recherche et d'essai inventé pour tester au plateau un texte de théâtre encore non publié. Depuis 2014, Théâtre Ouvert est dirigé par Caroline Marcilhac, qui a souhaité précisément mettre l'EPAT au cœur du projet de la structure en diversifiant et en élargissant les partenariats avec d'autres structures de création et avec les écoles supérieures. Elle a également initié deux nouveaux temps forts thématiques dans la saison de Théâtre ouvert : « Zoom à Théâtre ouvert » et « Focus à Théâtre ouvert ».

Théâtre Ouvert bénéficie du soutien de longue date du Ministère de la Culture – DGCA, qui a labellisé le lieu « Centre National des Dramaturgies contemporaines » en 2011, et de la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention tripartite depuis 2015. Théâtre Ouvert est également soutenu par la Région Ile-de-

France depuis 2006 au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle. Théâtre ouvert quitte en 2020 ses locaux de la cité Véron pour rejoindre le 159 avenue Gambetta, ancien Tarmac.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du plan de financement proposé.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion	386 276,00	80,43%
Dépenses d'action culturelle	30 000,00	6,25%
Part des dépenses de fonctionnement	64 000,00	13,33%
Total	480 276,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	5 000,00	1,04%
DGCA (acquis)	199 000,00	41,43%
Ministère de la Justice (sollicité)	1 500,00	0,31%
Région PAC	60 000,00	12,49%
Ville de Paris (sollicité)	140 000,00	29,15%
SACD	10 000,00	2,08%
Recettes propres	64 776,00	13,49%
Total	480 276,00	100,00%

**DOSSIER N° EX048689 - COMMUNE DU BLANC MESNIL / DEUX PIÈCES CUISINE - AVENANT PAC
- CP MAI 2020**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	289 663,00 € TTC	15,54 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BLANC MESNIL
Adresse administrative : 42 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93150 LE BLANC-MESNIL
Statut Juridique : COLLECTIVITE
Représentant : Monsieur THIERRY MEIGNEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 26 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Deux Pièces Cuisine est une salle de musiques actuelles municipale avec 7 studios de répétition et d'enregistrement, une salle de 400 places debout (150 assises) et un studio de danse. L'équipement accueille le département musiques actuelles du conservatoire municipal, fruit de la collaboration permanente entre les deux structures. Il accueille des résidences (4 sont prévues en 2020) et réalise de nombreuses actions culturelles, notamment en lycée. Il est soutenu par la DRAC, le Département du 93 et la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure. Les coûts de structure sont limités à 20%.

Localisation géographique :

🕒 LE BLANC-MESNIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, créations, diffusion	196 053,00	67,68%
Dépenses d'action culturelle	38 710,00	13,36%
Coûts de structure	54 900,00	18,95%
Total	289 663,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	45 000,00	15,54%
DRAC Île-de-France - scène conventionnée (sollicité)	50 000,00	17,26%
DRAC Île-de-France - CLEA (acquis)	12 000,00	4,14%
Département 93 (sollicité)	45 000,00	15,54%
Ville du Blanc-Mesnil (acquis)	103 104,00	35,59%
Recettes propres	34 559,00	11,93%
Total	289 663,00	100,00%

DOSSIER N° EX048731 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION THEATRE DE BRETIGNY - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	680 000,00 € TTC	11,03 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur ERIC BRAIVE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2020.

Description :

Scène conventionnée art et création, le théâtre de Brétigny relève depuis le 1er janvier 2016 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne. Le projet du Théâtre de Brétigny est principalement dédié à la création contemporaine, dans une proximité forte avec les artistes, accueillis en résidences longues. Le Théâtre mène également un important travail d'appropriation avec les publics à travers la diffusion de petites formes hors les murs, à domicile, dans des bibliothèques, associations, centres sociaux... Il a organisé le Festival Dedans Dehors qui offrait chaque année sur les week-ends de mai et juin une vingtaine de spectacles dans les villes et villages de l'Essonne au plus près des populations. Dirigé jusqu'en 2011 par Dominique Goudal, la direction du Théâtre est assurée par Sophie Mugnier, auparavant administratrice du théâtre depuis 2012. Le nouveau projet met l'accent sur le cirque et les arts urbains tout en restant un projet pluridisciplinaire ; avec une articulation se voulant plus forte entre les propositions artistiques et les enjeux sociaux et territoriaux. Le festival Dedans Dehors est transformé et intégré à la saison comme fil rouge, la programmation Dedans/dehors est construite autour de cycles de programmation thématiques (« voyage, voyage », « la force des illusions », « Habiter le monde », « Monstres et merveilles »...). Le Théâtre propose ainsi des spectacles dans et hors les murs, dans des

lieux atypiques comme par exemple des cafés, châteaux, espaces nautiques, stade de sport, domaines départementaux, forêts, mais également des salles polyvalentes et habitations privées.

Le Théâtre accompagne la création contemporaine et met en place des actions de médiations en lien avec les artistes en résidence et le territoire. Les équipes artistiques actuellement en résidence au Théâtre de Brétigny sont Julie Desprairies/compagnie Desprairies, Ahmed Madani/compagnie Madani, , Camille Boitel/compagnie l'immédiat, Heloise Desfarges / La débordante compagnie.

Le Théâtre de Brétigny est soutenu par la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, le Département de l'Essonne, la DRAC et la Région Ile-de-France. En 2019, deux nouveaux temps forts dédiés à la création ont vu le jour : un temps autour des gestes des habitants et un temps prospectif dans lequel la jeunesse a une place prépondérante. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 BRETIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences, création et diffusion	484 000,00	71,18%
Action culturelle	66 000,00	9,71%
Dépenses de fonctionnement	130 000,00	19,12%
Total	680 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France acquis	61 000,00	8,97%
Région Ile-de-France	75 000,00	11,03%
Département 91 acquis	120 000,00	17,65%
CA Cœur d'Essonne Agglomération en cours	347 235,00	51,06%
Ville de Brétigny en cours	22 000,00	3,24%
Emplois aidés	5 215,00	0,77%
Onda	4 550,00	0,67%
Recettes propres	45 000,00	6,62%
Total	680 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX048585 - ATELIER DU PLATEAU THEATRE ECARLATE - AVENANT PAC – CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	366 146,00 € HT	13,66 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER DU PLATEAU
THEATRE ECARLATE
Adresse administrative : 5 RUE DU PLATEAU
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard CAVANNA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

L'Atelier du Plateau, ouvert depuis 1999, est dirigé par l'artiste Matthieu Malgrange. Ce lieu, situé dans le 19ème arrondissement, est à la fois acteur de quartier et des réseaux nationaux de création et diffusion, tête chercheuse de projets artistiques innovants à dimension pluridisciplinaire, accompagnateur d'artistes, compagnies et ensembles au travers d'un dispositif de résidences saisonnières, incitateur de festivals ou temps fort, l'Atelier du plateau accompagne la création artistique d'aujourd'hui. Que ce soit sous la forme de résidences, d'un accompagnement ponctuel, ou de coproduction hors norme, l'Atelier du Plateau construit des partenariats avec des compagnies et des collectifs de tous les domaines (musique, cirque et théâtre), et initie de nouvelles formes artistiques.

Le lieu fédère les acteurs culturels et sociaux (Philharmonie, la Générale, le festival Africolor, le FRAC le Plateau, 2Rue2Cirque, ENACR...) en allant à la rencontre de nouveaux publics et dépolie ses interventions dans l'espace public pour décroïsonner les pratiques artistiques.

L'Atelier du Plateau a pour principaux financeurs publics, la DRAC, la Ville de Paris et la Région et reçoit régulièrement des aides de la Sacem, la Spedidam, le CNV ou encore de l'Onda.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT 2020

CHARGES	HT€	%	PRODUITS	HT€	%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	231 186	63%	Région Île-de-France PAC	50 000	14%
DÉPENSES ARTISTIQUES	104 690	29%	Ministère de la Culture FONPEPS acquis	14 000	4%
DÉPENSES TECHNIQUES	16 970	5%	Drac Île-de-France acquis	104 550	29%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	2 500	1%	Ville de Paris sollicité	60 000	16%
DEPENSES DE COMMUNICATION	10 800	3%	Sacem	12 000	3%
			Spedidam	21 000	6%
			CNV	30 000	8%
			ONDA	3 500	1%
			Recettes propres d'activité	71 096	19%
TOTAL DES CHARGES	366 146	100%	TOTAL DES PRODUITS	366 146	100%

DOSSIER N° EX048591 - THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA - AVENANT PAC - CP 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	280 100,00 € HT	17,85 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA
Adresse administrative : 20 RUE MARIE-ANNE COLOMBIER
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DANIEL MARGUERIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Depuis 18 ans, Gilles Sampieri, auteur et metteur en scène de la compagnie Langaja Groupement, dirige le théâtre Le Colombier situé dans le centre-ville de Bagnolet. Le Colombier a été conçu avant tout comme un centre indépendant de création et de diffusion théâtrale et chorégraphique ayant pour vocation de favoriser l'accueil et l'accompagnement d'auteurs dans le cadre de résidences ou de partenariats de production, allant des premières phases d'écriture issues du plateau jusqu'aux premières représentations publiques. Il a collaboré avec des auteurs comme Gérard Watkins, Werner Schwab, Falk Richter, Valère Novarina... Il est partenaire de festivals régionaux comme Les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis et Concorde(s). Il collabore avec le réseau des arts vivants pour l'accueil mutualisé de compagnies franciliennes. Le lieu est très investi dans la coproduction, et développe un programme d'actions culturelles en lien avec la municipalité, en milieu scolaire notamment avec des établissements classés zone d'éducation prioritaire (lycées, collèges, primaires), avec les centres sociaux...

Le Colombier a pour principaux cofinanceurs la Ville de Bagnolet, le Département de Seine-Saint-Denis ainsi que la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

DEPENSES	€	%
Dépenses de fonctionnement	222 400	79,40%
Dépenses artistiques	34 800	12,42%
Dépenses techniques	900	0,32%
Dépenses d'action culturelle	22 000	7,85%
TOTAL	280 100	100,00 %

RECETTES	€	%
Subvention Ministère de la Culture		
Drac Île-de-France (sollicité)	32 000	11,42%
Subvention collectivités territoriales		
Région Île-de-France - PAC Fabriques	50 000	17,85%
Département 93 (acquis)	67 900	24,24%
Ville de Bagnolet (acquis)	72 500	25,88%
EPCI (sollicité)	6 000	2,14%
Emplois aidés - FONPEPS	9 000	3,21%
Recettes propres d'activités	35 600	12,71%
Autres recettes	7 100	2,53%
TOTAL	280 100	100,00 %

**DOSSIER N° EX048642 - THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI - AVENANT PAC -
CP MAI 2020**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504 - Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	783 184,00 € HT	17,11 %	134 000,00 €
	Montant total de la subvention		134 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE STUDIO/CIE
CHRISTIAN BENEDETTI

Adresse administrative : 16 RUE MARCELIN BERTHELOT
94140 ALFORTVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur NICOLAS PIGNON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Le Théâtre-Studio d'Alfortville a été fondé par le metteur en scène et acteur Christian Benedetti. Le Théâtre-Studio est un lieu de fabrication, un lieu de travail pour des artistes accueillis pour des temps de résidence, qui peuvent ainsi présenter leurs créations au public. Dédié aux nouvelles écritures scéniques et dramaturgiques, le Théâtre-Studio s'associe à des auteurs contemporains (Edward Bond, Sarah Kane, Biljana Srbljanovic)...

Depuis 2011, Christian Benedetti met en œuvre le «projet Tchekhov» : monter toute l'œuvre du dramaturge. En 2020, la Compagnie Christian Benedetti va créer le projet des 137 évanouissements. A la reprise des pièces La Cerisaie, Oncle Vania, La Mouette, Ivanov et Les Trois Sœurs déjà montées par le directeur artistique, s'ajouteront la mise au plateau d'Etre Sans Père et des neuf pièces en un acte.

L'ensemble joué sous le titre 137 évanouissements sera créé en septembre prochain à Alfortville

La structure est soutenue par la DRAC, le CD94, la Ville d'Alfortville et la Région. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales.

Localisation géographique :

🕒 ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

DEPENSES	€	%
Dépenses de fonctionnement	335 745	40,54%
Dépenses artistiques	481 120	58,09%
Dépenses techniques	11 319	1,37%
Dépenses d'action culturelle		0,00%
TOTAL	828 184	100,00 %

RECETTES	€	%
Drac Île-de-France (sollicité)	157 080	18,97%
Ministère de la Culture Aide exceptionnelle (acquis)	50 000	6,04%
Région Île-de-France - PAC Fabriques	134 000	16,18%
Région Île-de-France : Aide à la création dans le domaine du spectacle vivant investissement (sollicité)	45 000	5,43%
Département 94 (acquis)	93 400	11,28%
Ville d'Alfortville (sollicité)	150 000	18,11%
Ville de Paris (sollicité)	15 000	1,81%
PARTENAIRES PRIVÉS	22 060	2,66%
Sociétés civiles	50 000	6,04%
Recettes propres d'activités	100 100	12,09%
Autres recettes	11 544	1,39%
TOTAL	828 184	100,00 %

DOSSIER N° EX048643 - ISSUE DE SECOURS LA FERME GODIER - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	315 998,00 € HT	17,41 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ISSUE DE SECOURS
Adresse administrative : 1T BD L. ET D CASANOVA
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-HELENE MALARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :

La Ferme Godier à Villepinte est depuis 2007 animé par la compagnie Issue de secours dirigée par le metteur en scène Pierre Vincent. Le projet de la Fabrique se décline en quatre axes : l'écriture dramatique d'aujourd'hui et la création, la francophonie, l'aide aux jeunes créateurs et les actions sur le territoire et la transmission. La compagnie y joue et prépare ses spectacles, elle y anime des ateliers et y accueille en résidence longue d'autres équipes artistiques de théâtre et marionnettes ainsi que des auteurs dramatiques, en relation forte avec la population et une vingtaine de partenaires locaux (médiathèques, établissements scolaires et hospitaliers, maison d'arrêt, centres sociaux, centres de loisirs, assistantes maternelles...). Issue de secours a initié un festival (« Oups Bouge ta langue ») dédié aux écritures francophones jeune public qui se déroule sur les 8 communes de l'agglomération, et participe au Prix de l'Inédit d'Afrique et d'Outre-mer, qui est remis par un jury lycéen, en partenariat avec l'association Postures, les éditions Lansmann et Le Tarmac. L'auteur lauréat bénéficie d'une résidence l'année suivante à la Ferme Godier et d'une publication.

La compagnie reçoit le soutien de la Drac Ile-de-France, de la Ville de Villepinte, de l'EPT Paris Terres d'envol, du Département de Seine-Saint-Denis et de la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales.

Localisation géographique :

🕒 VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Budget HT						
CHARGES	€	%	PRODUITS		€	%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	198 428	61%	SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE		75 000	23%
<u>Charges courantes</u>	17 700	5,41%				
loyer annuel et charges locatives			<u>DRAC Ile de France, préciser le service et à quel titre</u>	-		
fluides et combustibles			Drac Ile de France - Convention	acquis	35 000	10,70%
entretiens-réparations maintenance	600	0,18%	Drac Ile de France - Sdat & livre	sollcité	33 000	10,09%
achats matériels, équipement	3 500	1,07%	<u>Autres directions du Ministère de la Culture</u>	-		
location matériel	0		<i>Préciser : DGLFLF</i>		7 000	2,14%
affranchissements et téléphone	5 300	1,62%	-	-		
petit équipement	1 800	0,55%				
documentation et fourniture administratives	1 500	0,46%	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT		7 108	2,17%
fournitures bar et restaurant			<i>Préciser : Fonjep</i>	acquis	7 108	2,17%
frais d'entretien						
assurances	1 500	0,46%	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		200 300	61,25%

autres	700	0,21%	Région Ile-de-France	-	66 000	20,18%
Publicité, communication	2 800	0,86%	Région IDF - Fabrique	sollicité	55 000	16,82%
Autres charges de fonctionnement	5 668	1,73%	Région IDF – Emploi-tremplin			
impôts et taxes			Région IDF – Autres dispositifs, préciser: EAC	sollicité	11 000	3,36%
frais financiers	905	0,28%	Autres Régions, préciser :	-		
charges exceptionnelles						
dotations aux provisions			Départements, préciser le nom du département : Seine St Denis	acquis	59 300	18,13%
dotations aux amortissements	1 563	0,48%				
CAC	3 200	0,98%	Commune 1, Villepinte Fonctionnement	acquis	75 000	22,94%
Personnel lié à la structure	175 061	53,54%	-	-		
directeur	37 408	11,44%	EPCI, préciser le nom de l'EPCI :	-		
administrateur	37 408	11,44%				
personnel technique						
autres personnels, préciser : 2 chargées de mission, 1 comptable	56 010	17,13%	SUBVENTIONS EUROPEENNES		0	0,00%
charges sociales et congés payés	41 935	12,82%	Préciser :			
voyages, missions, réceptions	2 300	0,70%				
			AUTRES APPORTS		14 000	4,28%
			ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) Préciser : CUI-CAE			
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)	88 631	27,10%	mécénat et sponsoring			
Charges de personnel artistique	39 307	12,02%	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA...)			
Notes d'auteurs, dts d'auteur	8 550	2,61%	Préciser : CITE			
Achats de spectacles, résidences	25 000	7,65%				
Achats divers	5 955	1,82%	Politique de la ville CPO	sollicité	14 000	4,28%
Déplacements, missions, réceptions artistiques	9 819	3,00%				

			RECETTES PROPRES D'ACTIVITES		28 990	8,87%
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)	5 254	1,61%	Location salle			
Charges de personnel techniques	5 254	1,61%	Billetterie		900	0,28%
			parts de recettes de coréalisation			
			divers (bars, librairie)			
			Prestations de services		3 340	1,02%
			Prestations de services : cessions		8 250	2,52%
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)	34 684	10,61%	Autres : recettes liées à l'action culturelle		16 500	5,05%
Salaires & charges	22 675	6,93%	AUTRES RECETTES		1 600	0,49%
Notes d'auteurs & agessa	7 500	2,29%	produits de gestion courante		1 200	0,37%
Publicité, publications	1 200	0,37%	produits financiers		400	0,12%
Missions, récept., hébergement	1 400	0,43%	subvention d'investissement versée au résultat			
Autres frais liés à l'action culturelle	1 909	0,58%	autres produits exceptionnels			
			reprise sur amortissements			
			reprise sur provisions			
TOTAL DES CHARGES	326 998	100,00 %	TOTAL DES PRODUITS		326 998	100,00 %

DOSSIER N° EX048648 - AMIN THÉÂTRE - AVENANT PAC - CP MAI 2020**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	284 500,00 € TTC	28,12 %	80 000,00 €
Montant total de la subvention			80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'AMIN COMPAGNIE THEATRALE
 Adresse administrative : 43 CHEMIN DU PLESSIS
 91350 GRIGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SYLVIE SARASIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

Implantée en Essonne, l'Amin Théâtre est dirigé par le metteur en scène Christophe Laluque avec laquelle il défend un théâtre contemporain en prise avec la réalité et crée des spectacles jeune et tout public. De 2012 à juin 2017, la compagnie a dirigé un lieu de fabrique à Viry-Chatillon : La Friche. Depuis septembre 2017, la compagnie a déménagé dans de nouveaux locaux à Grigny, le TAG (Théâtre A Grigny), dans le quartier de la Grand Borne, dans des anciens locaux techniques où elle poursuit son projet de lieu de fabrique ancré sur le territoire et en lien avec la population. Les travaux de réhabilitation sont en cours notamment dans l'aménagement des espaces de représentations. La fin des travaux est prévue pour juin 2018. L'Amin accueille ainsi des compagnies en résidences (en 2018 les compagnies Liria, IA ou le Théâtre du menteur), mène des actions culturelles pour beaucoup en direction des scolaires (notamment lycéens) et ouvre son lieu pour des présentations. La compagnie a également une activité de création (la prochaine création est « La tribu des malgoumi » de Laurent Gaudé). Les deux résidences d'implantation (trois ans) à Fontenay-sous-Bois et au Val Briard débutée en 2016 se poursuivent en 2018. L'Amin va poursuivre son compagnonnage avec la compagnie Liria et coproduira deux équipes artistiques. L'Amin Compagnie Théâtrale est soutenue par la DRAC (compagnie conventionnée depuis 2016), le CD 91, le CD 77, la CC du Val Bréon, les Villes de Grigny, de Fontenay-sous-Bois et la Région. En 2019, les travaux de la salle et du plateau étant terminés, l'Amin Théâtre a pu accueillir plusieurs équipes en simultanées. Pour 2020, des nouvelles actions sont en cours de préparation : un partenariat avec la BNF, une action avec l'IME de Corbeil et le souhait de s'inscrire dans le dispositif des Cités Educatives de la ville de Grigny. A noter également un nouveau partenariat avec le CDCN de l'Atelier de Paris et l'installation d'un plancher de danse dans la salle de répétitions. Un nombre plus important de compagnies de danse sera donc accueilli à l'Amin Théâtre. De nouveaux recrutements devraient se

confirmer. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en oeuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	euros	%	PRODUITS	euros	%
Dépenses de Fonctionnement	116 836	41	DRAC Ile-de-France acquis	55 700	19,60
Dépenses artistiques	82 918	29	ETAT sollicité	36 000	12,65
Dépenses techniques	28 583	10	Région Ile-de-France	80 000	28, 12
Dépenses d'Action culturelle	56 163	20	CD 91 sollicité	43 000	15, 12
			Ville de Grigny sollicité	1 000	0,35
			CA Grand Paris Sud sollicité	10 000	3,50
			Sociétés civiles	25 000	8,78
			Recettes propres	33 800	11, 88
Total	284 500	100	Total	284 500	100

DOSSIER N° EX048683 - COMPAGNIE DARU THEMPO - AVENANT PAC - CP 2020**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	217 400,00 € HT	27,60 %	60 000,00 €
Montant total de la subvention			60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DARU THEMPO
 Adresse administrative : 18 RUE DE SAINT ARNOULT
 91340 OLLAINVILLE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur DOMINIQUE CHAMPAGNE, Président

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

"DARU-THÉMPÔ, co-dirigé par Philippe Angrand et Christian Chabaud, mène un projet tout à la fois de lieu de résidence (le Manipularium situé à Ollainville), de compagnie et d'opérateur. Le projet de fabrique est consacré au développement des arts de la marionnette, à la création de l'équipe artistique dirigeante, à l'accueil en résidence d'autres compagnies, à la diffusion de spectacles sur le territoire rural (Les Champs de la Marionnette) et à la réalisation d'actions culturelles. Le partage de l'outil concernera en 2018 les compagnies Espas Blanc (émergente), Milena Milanova (émergente), le Théâtre de la Lune Bleu, la cie Métaphore, la compagnie Désuète et Célia Dufournet (émergente). Elles présenteront leur travail lors des « Inattendus » en Juin 2018. Outre la diffusion de spectacles tout au long de la saison sur le territoire essonnien, DARU-THÉMPÔ organisera en partenariat avec des villes et théâtres essonniers partenaires le temps fort « Les Champs de la Marionnette » en fin d'année 2018 (19ème édition). La compagnie dirigeante créera un nouveau spectacle « Où est le N'ours ? » en mai 2018 à Saint-Michel sur-Orge. DARU-THÉMPÔ poursuivra la mise en œuvre d'actions culturelles (plus de 850 heures prévues) sur le territoire et à l'adresse d'un public large, scolaire notamment. DARU-THÉMPÔ assurera comme les années précédentes l'enseignement de l'option-théâtre au lycée René Cassin d'Arpajon.

DARU-THÉMPÔ est soutenu par le Département de l'Essonne en qualité d'opérateur culturel structurant, par la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, par la DRAC au titre des résidences et par la Région Ile-de-France". Une convention triennale pour 2019/2021 associe la DRAC Ile-de-France, le Département de l'Essonne et l'agglomération Cœur d'Essonne. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	euros	%	PRODUITS	euros	%
Charges courantes	44 600	20,5	DRAC Ile-de-France résidence acquis	15 000	6,90
Autres charges de fonctionnement	28 300	13,0	DRAC Ile-de-France sollicité	25 000	11,50
Personnel lié à la structure	144 500	66,5	Région Ile-de-France PAC	60 000	27,60
			CD 91 sollicité	52 000	23,90
			EPCI Cœur d'Essonne agglomération sollicité	35 000	16,00
			Recettes propres	30 400	14,10
Total	217 400	100	Total	217 400	100

DOSSIER N° EX048688 - LES NOCTAMBULES - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	299 000,00 € TTC	16,72 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES NOCTAMBULES

Adresse administrative : 17 RUE ALEXANDRE DUMAS
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARTINE DEPOORTERE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :

“Les Noctambules” à Nanterre sont un centre de ressources des arts du cirque fondé par Michel Nowak ouvert et accessible à tous. Il s'adresse chaque année à plus de 3 000 bénéficiaires : adultes et enfants, amateurs et professionnels. Il couvre, en les faisant interagir, l'ensemble des pratiques artistiques : initiation, pratique amateur régulière, pré-professionnalisation, préparation aux écoles supérieures, formation continue des professionnels, entraînement des circassiens et accueil de compagnies et artistes en résidence de recherche, création, répétition et construction. L'interaction entre ces pratiques permet de consolider une communauté inclusive et une "organisation apprenante" autour de valeurs portées par le Cirque : exigence, effort, solidarité, créativité, transmission et compagnonnage. C'est simultanément un lieu de transmission - dans et hors les murs et un laboratoire de création des arts du cirque (et de la rue), fortement implanté sur son territoire. Les Noctambules sont aujourd'hui dirigés par Satchie Noro et Olivier Verzellen. La structure est soutenue par la Ville de Nanterre, le Département du 92 et la DRAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses prévisionnelles du budget présenté déduction faite de l'aide

régionale au titre de la création.

Localisation géographique : NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel :

CHARGES	€	PRODUITS	acquis ou sollicité	€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	207 120,00 (66,60%)	ÉTAT		31 000,00 (9,98%)
<u>Charges courantes</u>	39 025,00	Drac Île-de-France Aide à la Résidence	sollicité	12 000,00
Fluides et combustibles	12 400,00	Ministère de la Culture: Culture et lien social	sollicité	8 000,00
Entretiens-réparations maintenance	4 750,00	Politique de la ville + VVV	sollicité	11 000,00
Achats matériels, équipement	4 000,00	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		125 000,00 (40,19%)
Location matériel	500,00	Région Île-de-France PAC	sollicité	50 000,00
Affranchissements et téléphone	500,00	Région Île-de-France - Aide à la création	sollicité	12 000,00
Documentation et fourniture administratives	900,00	Département Hauts de Seine	sollicité	34 000,00
Fournitures bar et restaurant	7 000,00	EPCI: Paris Ouest La Défense	sollicité	7 500,00
Frais d'entretien	3 600,00	Commune Nanterre	sollicité	21 500,00
Assurances	4 000,00	RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ		134 000,00 (43,08%)
Autres	1 375,00	Restauration		7 000,00
<u>Autres charges de fonctionnement</u>	45 220,00	Prestations de services		110 000,00
Impôts et taxes	3 220,00	Mise à disposition		7 000,00
Charges exceptionnelles	22 000,00	Location, montage de chapiteau		10 000,00
Dotations aux amortissements	20 000,00	AUTRES RECETTES		21 000,00 (6,75%)
<u>Personnel lié à la structure</u>	122 875,00	Produits de gestion courante		12 000,00
DÉPENSES ARTISTIQUES	91 455,00 (29,41%)	Subvention d'investissement versée au résultat		9 000,00
Achat spectacle	15 000,00			
voyages, missions, réceptions	3 250,00			
Salaires Artistes (avec charges)	73 205,00			
Voyages, missions, réceptions	1 625,00			
DÉPENSES TECHNIQUES	9 500,00			
Matériel entretien	5 500,00			
Salaires Techniciens (avec charges)	4 000,00			
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	2925,00(0,94%)			

Publicité	800,00			
nourriture	500,00			
voyages, missions, réceptions	1 625,00			
TOTAL DES CHARGES	311 000,00	TOTAL DES PRODUITS		311 000,00

DOSSIER N° EX048692 - A MOTS DECOUVERTS - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	53 000,00 € HT	16,04 %	8 500,00 €
Montant total de la subvention			8 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A MOTS DECOUVERTS
Adresse administrative : 10 RUE ANDRE ANTOINE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANÇOIS CHESNAIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Le collectif artistique A Mots Découverts (une cinquantaine de membres) met en œuvre un dispositif d'accompagnement des écritures dramatiques en amont de la création (accompagnement des auteurs en cours d'écriture, expertise dramaturgique, mise en jeu des textes à la table, au plateau, lecture publique...). Le dispositif dessine ainsi le périmètre d'un « centre de dramaturgie volant ». Il repose sur des partenariats avec des théâtres : en 2018 Théâtre de l'Aquarium, Théâtre de Rungis, Grand Parquet, Théâtre des Deux-Rives, Tarmac, Théâtre de l'Odéon. La maison des auteurs de la SACD et Artcena sont également partenaires.

Le projet repose sur le travail à l'année d'un comité de lecture, des séances de travail à la table, un programme de résidences accompagnées, des lectures publiques, des stages de formations et sur le festival biennal Les Hauts Parleurs.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

DEPENSES	€	%
Dépenses de fonctionnement	8 800	16,60%
Dépenses artistiques	40 200	75,85%
Dépenses techniques	500	0,94%
Dépenses d'action culturelle	3 500	6,60%
TOTAL	53 000	100,00 %

RECETTES	€	%
Drac Île-de-France (sollicité)	12 000	22,64%
Ministère de la Culture - DGCA (sollicité)	10 000	18,87%
Région Île-de-France - PAC Fabriques	8 500	16,04%
SOCIÉTÉS CIVILES	3 000	5,66%
Recettes propres d'activités	19 500	36,79%
TOTAL	53 000	100,00 %

DOSSIER N° EX048693 - LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	2 157 096,00 € TTC	2,78 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE
Adresse administrative : IMPASSE DE LA RENARDIERE
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DANIEL FORGET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

"Le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM), Centre des arts du cirque et des cultures émergentes, est une association loi 1901 présidée par Daniel Forget et dirigée par Elefterios Kechagioglou, située à Bagneux dans les Hauts-de-Seine. Créée il y a vingt ans au cœur du quartier des Blagis, PPCM affirme aujourd'hui un projet artistique au service de l'inclusion sociale, dans le croisement des arts du cirque et des cultures émergentes. Il allie éducation artistique et populaire, action sociale et soutien à l'émergence artistique dans les domaines des arts du cirque et des cultures émergentes. Animé par des professionnels du cirque et du hip-hop, il s'adresse à des publics amateurs et professionnels. En 2013-2014, le projet connaît un essor majeur avec la construction d'un équipement de 1 900 m2 dédiés au projet du PPCM et financé par la Ville de Bagneux, la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine, la Région Ile-de-France, et le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Le PPCM bénéficie du soutien de la Ville de Bagneux, de Vallée Sud Grand Paris, du Département des Hauts-de-Seine, de l'Etat dont de la DRAC Ile-de-France, de la Région Ile-de-France au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel proposé déduction faite des aides régionale au titre de l'investissement (28 076 €) et de Forte (50 000 €) et du différentiel de subventionnement régional (20 000 €).

Localisation géographique :

🕒 BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC			Recettes TTC		
Dépenses de fonctionnements	1 482 891	66%	Etat (sollicité)	310 000	14%
Dépenses artistiques	655 144	29%	Région IDF PAC	80 000	4%
Dépenses techniques	38 750	2%	Région IDF Investissement	28 076	1%
Dépenses d'action culturelle	78 387	3%	Région IDF Forte	50 000	2%
			CD 92 (acquis)	25 000	1%
			VSGP (acquis)	120 000	5%
			Bagneux (acquis)	291 000	13%
			UE	129 770	6%
			Emplois aidés	13 775	1%
			Sociétés civiles	148 700	7%
			Partenaires privés	160 000	7%
			Recettes propres	898 851	40%
Total	2 255 172		Total	2 255 172	

DOSSIER N° EX048694 - LILAS EN SCENE - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	239 000,00 € HT	20,92 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LILAS EN SCENE
Adresse administrative : 23 BIS RUE CHASSAGNOLE
93260 LES LILAS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PIERRE GRANIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Ce lieu, partenaire de la vie associative locale, est dédié à la recherche et la création théâtrale contemporaine offrant un espace partagé adapté aux différentes étapes de la création, à la monstration aux professionnels et au public. Il facilite ainsi le repérage de jeunes compagnies, en lien avec les écoles nationales et conservatoires.

Soutenu par le département de la Seine-Saint-Denis et la ville des Lilas depuis 2003, la Région a renouvelé son soutien au titre des PAC fabriques du spectacle vivant pour le projet 2017-2020 avec pour objectifs 15 à 20 compagnies en résidence par an, une moyenne de 20 jours de résidence par compagnie, un minimum de 33 présentations dans l'année, et un volet de pratiques amateurs avec restitutions, dont un axe avec les lycées.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres aides régionales.

Localisation géographique :

🕒 LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

DEPENSES	€	%
Dépenses de fonctionnement	179 700	73,65%
Dépenses artistiques	40 000	16,39%
Dépenses techniques	15 300	6,27%
Dépenses d'action culturelle	9 000	3,69%
TOTAL	244 000	100,00 %

RECETTES	€	%
Subvention collectivités territoriales		0,00%
Région Île-de-France - PAC Fabriques	50 000	20,49%
Région Île-de-France - Service livre (sollicité)	5 000	2,05%
Département 93 (acquis)	48 500	19,88%
Ville des Lilas (acquis)	43 000	17,62%
Emplois aidés	2 000	0,82%
Recettes propres d'activités	80 500	32,99%
Autres recettes	15 000	6,15%
		0,00%
TOTAL	244 000	100,00 %

DOSSIER N° EX048702 - FARINE DE FROMENT/LE SILO - AVENANT PAC - CP MAI 2020**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	145 600,00 € TTC	20,60 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS FARINE DE FROMENT
 Adresse administrative : RUE DU PONT DE BOIGNY
 91660 MEREVILLE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PATRICE BARRY, Président

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

Le silo, situé à Méréville dans une ancienne minoterie, est un lieu de résidence et de création ouvert en 2009 et géré par l'association Farine de Froment. Les résidences se déroulent du printemps à l'automne. Entre 25 et 30 compagnies bénéficient de résidences chaque année. Les compagnies (émergentes ou confirmées) en résidence en 2018 seront notamment : la compagnie La Halte-Garderie (aide DRAC), Blasted, King Kong Orchestra, Yumé Arts, Désordinaire... Un accompagnement adapté à chaque compagnie est proposé par l'équipe du Silo. Des sorties de résidence sont organisées selon des modalités définies en commun. Outre le festival Les Traverses organisés depuis 10 ans au Parc de Méréville, 1 à 2 soirées musicales par mois se déroulent au Silo, et hors les murs des soirées cinéma, bal... Le Silo tisse de nombreux partenariats en Essonne (Agora, Théâtre d'Etampes, Théâtre de Brétigny...) En 2018, Le Silo implantera un chapiteau à Méréville, afin de renforcer son ancrage territorial et développer des actions itinérantes dans le Sud Essonne. Des ateliers notamment en lycée (Etampes (2 lycées), Arpajon) sont menés avec les compagnies. En 2018, Le Silo est en préfiguration « Espace de Vie sociale » avec la CAF. Le silo est soutenu par le CD 91 (Opérateur structurant), la DRAC (Atelier de Fabrique Artistique et aide à la résidence), la Région et Méréville. En 2019, Le silo a connu une fréquentation de 2674 personnes. 25 spectacles ont été programmés dont 10 Hors les Murs. Le café du Silo a mis en place des temps forts mensuels. En 2020, le Silo va intervenir au Lycée Geoffroy de Saint Hilaire d'Etampes. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en oeuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 LE MEREVILLOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	euros	%	PRODUITS	euros	%
Dépenses de Fonctionnement	89 600	61,5	DRAC Ile-de-France sollicité	30 000	20,6
Dépenses artistiques	37 000	25,4	FDVA sollicité	6 000	4,1
Dépenses techniques	3 000	2,0	Région Ile-de-France	30 000	20,6
Dépenses d'Action culturelle	16 000	10,1	CD 91 acquis	24 000	16,5
			Ville de Méréville sollicité	2 000	1,4
			Sociétés civiles	22 800	15,6
			Recettes propres	30 800	21,2
Total	145 600	100	Total	145 600	100

DOSSIER N° EX048707 - ANIMAKT - AVENANT PAC - CP MAI 2020**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	178 323,00 € TTC	28,04 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ANIMAKT
 Adresse administrative : 1 RUE DU LIEUTENANT EMILE FONTAINE
 91160 SAULX LES CHARTREUX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SOPHIE ARNOULD-LAURENT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

Animakt est un lieu de résidence arts de la rue, « la barakt » situés à Saulx-les-Chartreux. En 2018, le lieu évolue, avec l'ouverture dans deux bâtiments limitrophes de la « Troisième Terre », projet à la frontière du social, de l'art et du culturel, avec le soutien de la CAF (agrément « Espace de Vie Sociale » obtenu). Animakt soutient la création, accueille des compagnies en résidence, mène des actions culturelles très diverses (écoles, collèges, lycées notamment en 2018 le Lycée Prévert de Longjumeau, petite enfance, personnes âgées, détenus...) et organise des manifestations d'arts de la rue en Essonne. Une trentaine d'équipes artistiques, émergentes ou confirmées, sont accueillies chaque année en résidence et bénéficient d'un accompagnement sur mesure. Les Yeux fermés, Gravitation, cirque rouage, caracol ou La débordante seront parmi les équipes résidentes en 2018. Outre la présentation de spectacles à Saulx-Les-Chartreux des compagnies en résidence, Animakt organisera en 2018 le festival « Jeunes Pousses » dédié à la jeune création contemporaine. Initié en 2017 à la demande de l'agglomération Paris Saclay, Animakt organisera le Festival Encore Les Beaux Jours en septembre 2018 dans des lieux patrimoniaux et insolites. Animakt est soutenue par le CD 91(Opérateur culturel structurant), la DRAC (aide aux résidences), la Ville de Saulx-les-Chartreux, la CAF et la Région. 2019 a constitué une année de transition pour Animakt avec une équipe permanente renouvelée à moitié. LA structure a pu compter sur un Conseil d'Administration très présent. En 2020, Animakt va solliciter la Région sur le nouveau dispositif Pôle de coopération territoriale et recentre leur projet PAC sur leur activité de lieu de création en soutien aux équipes émergentes dans le domaine des arts de la rue et de l'espace public. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres subventions régionales.

Localisation géographique :

🕒 SAULX-LES-CHARTREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	euros	%	PRODUITS	euros	%
Dépenses de fonctionnement	116 221	56,0	DRAC Ile-de-France résidence acquis	20 000	9,6
Dépenses artistiques	56 900	27,4	Région Ile-de-France PAC	50 000	24,0
Dépenses techniques	24 802	11,9	Région Ile-de-France Forte sollicité	29 400	14,2
Dépenses d'action culturelle	9 800	4,7	CD 91 sollicité	28 000	13,5
			Ville de Saulx les Chartreux sollicité	16 648	8,0
			Partenaires privés	28 273	13,6
			Recettes propres	35 402	17,1
Total	207 723	100	Total	207 723	100

DOSSIER N° EX048710 - LA GENERALE NORD EST - AVENANT PAC - CP MAI 2020

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	161 600,00 € TTC	26,61 %	43 000,00 €
Montant total de la subvention			43 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA GENERALE NORD EST
Adresse administrative : 26 RUE MOUTON-DUVERNET
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Emmanuel FERRAND, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Implanté dans le 11ème arrondissement de Paris, La Générale est un lieu de travail, de recherche et d'expérimentation, artistique et citoyen, organisé en collectif. Il accueille en résidence de création des compagnies de théâtre, danse, des musiciens, des auteurs et des cinéastes, des associations locales dans divers domaines. La Générale met à disposition ses espaces, son matériel, ses compétences (celles des salariés comme des membres du collectif) et apporte à certaines équipes des soutiens financiers en coproduction.

Le lieu s'ouvre aussi au public pour des représentations de spectacles, répétitions publiques, ateliers, rencontres, et notamment dans le cadre des deux festivals organisés au printemps et à l'automne, dont l'un est dédié au jeune public.

Ce lieu, favorisant la pratique émergente, développe des partenariats notamment de diffusion avec d'autres lieux culturels franciliens et des grandes écoles (ENSAD et ENS Louis Lumière). Insérée dans différents réseaux de partenaires. La Générale mène des projets avec d'autres lieux de fabriques, le réseau RAVIV, des grandes écoles comme l'ENSAD ou l'ENS Louis-Lumière, le centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle, des festivals comme Sonic Protest, ou encore des associations citoyennes.

En 2020, la structure va s'installer dans de nouveaux locaux mis à disposition de la Ville de Paris, dans ancien conservatoire du 14ème arrondissement. Des actions de sensibilisation seront mises en place dès l'automne 2019 autour d'un jardin partagé.

La Région Ile de France est le principal partenaire de la structure, aux côtés de la Ville de Paris (valorisation de mise à disposition de locaux incluse).

Dans le cadre de sa convention quadriennale 2019 2022, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique : PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2020

CHARGES	€ TTC	%	PRODUITS	€ TTC	%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	130 900,00	81%	ÉTAT fonpeps acquis	10 000,00	6,2%
DÉPENSES ARTISTIQUES	19 300,00	12%	Région Île-de-France PAC	43 000,00	26,6%
DÉPENSES TECHNIQUES	4 200,00	3%	Commune Paris (DAC) sollicité	6 000,00	3,7%
DEPENSES ACTIONS CULTURELLES	7 200,00	4%	Commune Paris (DASCO) sollicité	5 000,00	3,1%
			Spedidam	5 000,00	3,1%
			Onda	1 000,00	0,6%
			RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	91 300,00	56,5%
			AUTRES RECETTES produits financiers	300,00	0,2%
TOTAL DES CHARGES	161 600,00	100%	TOTAL DES PRODUITS	161 600,00	100%

DOSSIER N° EX048712 - COLLECTIF 12 - AVENANT PAC - CP MAI 2020**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	616 720,00 € HT	21,08 %	130 000,00 €
Montant total de la subvention			130 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF 12
 Adresse administrative : 174 BD DU MARECHAL JUIN
 78200 MANTES-LA-JOLIE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Edith RAPPOPORT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

Installé depuis 1998 à Mantes-la-Jolie, près du quartier du Val Fourré, dans une ancienne friche aménagée pour le spectacle vivant, le Collectif 12 est un lieu intermédiaire dédié à la création artistique contemporaine pluridisciplinaire. La structure est dirigée par Frédéric Fachéna et Laurent Vergnaud. La Friche André Malraux, mise à disposition gracieusement par la Ville de Mantes-la-Jolie, comprend plusieurs espaces modulables, à savoir : une salle de spectacles modulable et équipée (240 places), deux loges (85 m²), un studio de répétition et enregistrement (65 m², 50 pers.), un foyer (155 m², 100 personnes), un espace d'exposition Mezzanine (120 m², 60 pers.), six bureaux, des espaces de stockage (105 m²) et permet d'héberger 16 personnes maximum. Espace de rencontres entre artistes et publics, le Collectif 12 reçoit régulièrement des compagnies nationales et internationales en résidence. Fortement implanté avec de nombreux partenariats locaux, il organise des ateliers de pratiques artistiques en direction des publics. Au départ centré sur ses propres créations, le Collectif 12 s'est largement ouvert depuis 2005 à l'accueil d'autres compagnies, en particulier la jeune création théâtrale. Ainsi, 12 à 20 compagnies par an sont accueillies au Collectif 12 pour des résidences de création (2 semaines) ou des résidences de travail (de quelques jours à 2 semaines), soit 200 jours d'accueils par an ; parmi elles, trois à quatre compagnies sont véritablement associées au lieu, en partagent les outils, l'équipe, mais aussi la conception et la mise en œuvre des activités (festivals, événements, actions culturelles...). Toutes bénéficient d'un accompagnement sur-mesure à travers la mise à disposition d'espaces de travail, du soutien de l'équipe technique, d'hébergements, de la prise en charge de leurs frais de résidence (nourriture) ainsi que de l'achat (coût plateau) d'une à deux représentations s'il s'agit de créations. Sans être un lieu de diffusion, le Collectif 12 propose une vingtaine de propositions artistiques professionnelles (sorties de résidence, créations...), ainsi que des événements (festival VIF, Fabriques du

possible), et des propositions de la scène locale et restitutions d'ateliers amateurs...

Membre des réseaux Actes If, le Collectif 12 bénéficie du soutien de plusieurs institutions : la DRAC, la Communauté la Ville de Mantes-la-Jolie, la communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise, le Conseil général des Yvelines et la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🕒 MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Plan de financement prévisionnel :

CHARGES	HT€	PRODUITS	Indiquer si acquis ou sollicité	HT€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	321 523 € (52,13%)	SUBVENTIONS MINISTÈRE DE LA CULTURE		169 600 € (27,50%)
<u>Charges courantes</u>	73 921 €	-		
fluides et combustibles	25 000 €	DRAC Ile de France, service théâtre convention triennale	sollicité	141 600 €
entretiens-réparations maintenance	2 500 €	DRAC Ile de France, service action territoriale	sollicité	28 000 €
achats matériels, équipement	3 500 €	-		
location matériel	13 000 €	-		
affranchissements et téléphone	7 600 €	-		
documentation et fourniture administratives	4 800 €	-		
Frais d'impression,communication	17 521 €			
		AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT		11 525 € (1,87%)
<u>Personnel lié à la structure</u>	238 584 €	Agence cohésion sociale – Préfecture contrat de ville	sollicité	9 000 €

directeur administratif	30 920 €	Education nationale	sollicité	2 525 €
Attaché communication	22 527 €	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES		406 525 € (65,92%)
Administratrice de production	17 520 €	<u>Région Ile-de-France</u>	sollicité	130 000 €
Chargé de production	7 200 €	-		
Attaché à la l'action culturelle	25 140 €			
secretaire, intendante	23 820 €			
charge d'entretien	21 864 €	<u>Département des Yvelines Programme education artistique et culturelle</u>	sollicité	70 000 €
assistante communication,action culturelle	19 500 €			
charges sociales et congés payés	65 472 €	<u>Commune Mantes-La-Jolie convention triennale culture</u>	sollicité	150 000 €
voyages, missions, réceptions		-		
Autres charges de personnel	4 620 €	<u>Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise : Convention Fabrique, Résidence</u>	sollicité	54 000 €
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)	182 610 € (29,60%)	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise Classes PEAC	sollicité	2 525 €
Achats de spectacle et coproduction	60 418 €			
Fournitures techniques	1 750 €			
location matériel	800 €	SUBVENTIONS EUROPEENNES		0 €
Apport résidences, transport	28 021 €			
Frais d'impression, communication				
Rémunération artistes et codirection artistique	29 650 €	AUTRES APPORTS		3 340 € (0,54%)
Cotisations sociales	16 308 €	ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins)		3 340 €
Rémunération techniciens	27 492 €	mécénat et sponsoring		
Cotisations sociales	15 670 €	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA...)		
Droits d'auteurs	2 501 €	<i>Préciser :</i>		
DEPENSES TECHNIQUES	33 696 € (5,46%)			
personnel technique	21 600 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITES		25 730 € (4,17%)
charges sociales et congés payés	12 096 €	Billetterie		6 530 €
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)	87 910 € (14,25%)	divers (bars, librairie)		1 130 €
Ateliers et actions de sensibilisations	26 269 €	Prestations de services		13 180 €
Achats accessoires	990 €	Autres, préciser : cotisations adhérents, apports coproduction,		4 890 €
Mission, réception	696 €			
Rémunération artistes	36 413 €			
Cotisations sociales	20 027 €			

Rémunération techniciens	2 240 €			
Cotisations sociales	1 275 €			
TOTAL DES CHARGES	616 720 €	TOTAL DES PRODUITS		616 720 €

Annexe 2 - avenant transfert et fiche projet PULCINELLA CM CULTURE

AVENANT de TRANSFERT
Avenant PAC n°3 - CP 2019-371 à la convention n° CP 2017-297

La **Région Ile-de-France**, sise à Saint-Ouen (93400) - 2, rue Simone Veil, représentée par la présidente du conseil régional, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération N° CP 2020-200 du 27 mai 2020,

ci-après dénommée La Région

d'une part,

La structure CROSS-MEDIA CULTURE

Statut juridique : SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

adresse du siège social : 4 RUE KUSS, 75013 Paris

N° Siret : 508729274 - 00029

représentée par Madame SONIA STAMENKOVIC

en sa qualité de Gérante

ci-après dénommée Le bénéficiaire

d'autre part,

APRÈS AVOIR RAPPELÉ :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement respectent les conditions du règlement d'intervention adopté par la délibération cadre n° CR 2017-52 modifié par la délibération cadre n° CR 2019-040, ainsi que celles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Par délibération n° CP 2019-271 du 3 juillet 2019, la Région a décidé de participer au financement du projet de permanence artistique et culturelle au titre de l'avenant annuel à la convention quadriennale, ce qui a donné lieu à la conclusion de l'avenant correspondant n° CP 2019-271 avec l'association PULCINELLA.

Montant initial de la subvention : 25 000 €.

Suite à la fin d'activité de l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE (tiers n° P0042740) porte désormais l'intégralité de l'activité de l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA.

Considérant la reprise du projet de permanence artistique et culturelle par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE, la commission permanente de la Région d'Ile-de-France a, par délibération n° CP 2020-200 du 27 mai 2020, décidé de lui transférer la subvention afférente.

C'est l'objet du présent avenant.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent avenant a pour objet de transférer la subvention attribuée par la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP 2019-271 du 3 juillet 2019 à l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA, vers la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CROSS-MEDIA-CULTURE qui reprend le projet. Celle-ci s'engage à reprendre et à respecter l'ensemble des droits et obligations de l'association OPHELIE GAILLARD-PULCINELLA à l'égard de la Région, conformément aux dispositions de l'avenant précité.

Pour la réalisation dudit projet, la Région a attribué à PULCINELLA une subvention correspondant à 14,18 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable qui s'élève à 176 325,47 € H.T., soit un montant maximum de subvention 25 000,00 €.

Aucune dépense n'a été encore acquittée par PULCINELLA au titre du projet.

Les versements doivent être effectués à :

CROSS-MEDIA CULTURE CM CULTURE

Adresse : 4 RUE KUSS, 75013 Paris

N° Siret : 508729274 - 00029

N° de compte à créditer et clé : 08023918812 14

Nom de la Banque : Crédit coopératif

Code Banque : 42559

Article 2 :

La partie « PRESENTATION DE L'ORGANISME » de la fiche projet n° EX044850 annexée à la délibération n° CP 2019-271 du 3 juillet 2019 est modifiée comme suit :

Dénomination : CROSS-MEDIA CULTURE CM CULTURE

Adresse administrative : 4 RUE KUSS
75013 PARIS

Statut Juridique : SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

Représentant : Madame SONIA STAMENKOVIC, Gérante

Article 3 :

Toutes les stipulations de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le

Pour Le bénéficiaire

Pour la Région Ile-de-France,

La Gérante

Sonia STAMENKOVIC

Signature revêtue du cachet de l'organisme

La présidente du conseil régional

Valérie PÉCRESSE

**DOSSIER N° EX044850 - ENSEMBLE PULCINELLA OPHÉLIE GAILLARD - CM CULTURE
AVENANT 2 PAC - CP JUILLET 2019**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	176 325,47 € HT	14,18 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CROSS-MEDIA CULTURE CM CULTURE
Adresse administrative : 4 RUE KUSS
75013 PARIS
Statut Juridique : SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF
Représentant : Madame SONIA STAMENKOVIC, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2019 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité la date de démarrage du projet est le 01 Juillet 2019.

Description :

Fondé en 2005 par la violoncelliste Ophélie Gaillard (élue « Révélation soliste instrumentale » aux Victoires de la Musique Classique en 2003 et interprète dans des formations et orchestres d'importance), l'ensemble Pulcinella réunit des musiciens passionnés par la pratique sur instruments historiques, qui réalisent un travail approfondi sur le son et l'articulation et qui s'attachent à découvrir des œuvres inédites ou méconnues tout en revisitant des pages majeures du répertoire. L'ensemble fonctionne de manière horizontale : les choix artistiques et pédagogiques se prennent collectivement dans un souci constant de dialogue, d'exigence artistique et d'émulation. Six musiciens composent le noyau dur de l'ensemble et s'impliquent dans tous les volets de ses activités : Michèle Claude, Francesco Corti, Nicolas Mazzoleni, Thibault Noally, Brice Sailly, Tami Troman. L'ensemble se produit dans les salles les plus prestigieuses (Théâtres du Châtelet et des Champs-Élysées, Arsenal de Metz, Festivals de Beaune, Radio France et Montpellier, Pontoise, Colmar, Vézelay...). Pulcinella a enregistré cinq disques (dont l'intégrale des Sonates pour violoncelle et basse continue de Vivaldi (2006), Luigi Boccherini (2007) et Bach Arias (2012), depuis 2014, deux albums consacrés à CPE Bach...),

largement salués par la presse et récompensés (Diapason d'or de l'année, Choc de Classica, distinctions dans Toccata, Gramophone).

Pulcinella développe une politique volontariste d'action artistique et culturelle avec les publics en Ile-de-France, afin de faire découvrir la musique baroque et classique au plus grand nombre. Après une résidence de trois ans au Festival Baroque de Pontoise et à l'Espace Michel Simon de Noisy-le-Grand, Pulcinella poursuit désormais ses collaborations avec la Barbacane de Beynes, le Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec, le Collège des Bernardins, les villes de Pantin et de La Courneuve et l'Hôpital Necker à Paris.

Pulcinella bénéficie des aides régulières de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile-de-France, de la ville de la Courneuve et de Pantin, ainsi que des sociétés civiles et de fondations.

Durant la prochaine année de conventionnement, l'ensemble Pulcinella poursuivra ses résidences d'actions socio-culturelles dans les villes de Pantin et de la Courneuve, avec différents projets : un spectacle participatif jeune public intitulé « Fairy Queen », un spectacle intitulé « En Filigrane » et des ateliers de découverte de la musique Baroque en partenariat avec l'association Culture au cœur du 93. Pulcinella continuera sa collaboration avec l'Hôpital Necker commencé en 2016. Huit nouveaux concerts sont prévus pour l'année à venir avec de nouveaux partenariats en Île-de-France comme le Château de Vincennes et le Château de Versailles-Spectacle. Enfin l'ensemble diffusera « Boccherini » à Paris et en Allemagne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 176 325,47 € et correspond au montant des dépenses du budget prévisionnel proposé par le bénéficiaire.

Localisation géographique :

📍 PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	132 385,03	75,08%
Dépenses d'action culturelle	33 589,92	19,05%
Autres dépenses	10 350,52	5,87%
Total	176 325,47	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF PAC	25 000,00	14,18 %
DRAC IDF (sollicité)	5 000,00	2,84 %
CD93 (sollicité)	5 000,00	2,84 %
Commune de Pantin - atelier périscolaire (acquis)	1 190,47	0,68 %
Commune de Pantin (sollicité)	5 000,00	2,84 %
Commune de La Courneuve (acquis)	3 000,00	1,70 %
Sociétés civiles	16 000,00	9,07 %
Recettes propres d'activé	116 135,00	65,86 %
Total	176 325,47	100,00%

Annexe 3 - avenant transfert et fiche projet COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

AVENANT de TRANSFERT
Avenant PAC n° 2 - CP2019-420 à la convention n° CP 2018-524

La **Région Ile-de-France**, sise à Saint-Ouen (93400) - 2, rue Simone Veil, représentée par la présidente du conseil régional, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération N° CP 2020-200 du 27 mai 2020,

ci-après dénommée La Région

d'une part,

La structure COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Statut juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Adresse du siège social : 4 ESPLANADE LOUIS BAYEURTE 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

N° Siret : 219400330 - 00474

Représentée par Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS,

En sa qualité de Maire

ci-après dénommée Le bénéficiaire

d'autre part,

APRÈS AVOIR RAPPELÉ :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement respectent les conditions du règlement d'intervention adopté par la délibération cadre n° CR 2017-52 modifié par la délibération cadre n° CR 2019-040, ainsi que celles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Par délibération n° CP2019-420 du 17 octobre 2019, la Région a décidé de participer au financement du projet de permanence artistique et culturelle au titre de l'avenant annuel à la convention quadriennale, ce qui a donné lieu à la conclusion de l'avenant correspondant n° CP 2019-420 avec l'association FONTENAY-EN-SCENE.

Montant initial de la subvention : 50 000 €.

Suite à la volonté de municipalisation de l'activité de l'association FONTENAY-EN-SCENE, la Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS (tiers n° P0042248) porte désormais l'intégralité de l'activité de l'association FONTENAY-EN-SCENE.

Considérant la reprise du projet de permanence artistique et culturelle par la Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS, la commission permanente de la Région d'Ile-de-France a, par délibération n° CP 2020-200 du 27 mai 2020, décidé de lui transférer la subvention afférente.

C'est l'objet du présent avenant.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent avenant a pour objet de transférer la subvention attribuée par la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP2019-420 du 17 octobre 2019 à l'association FONTENAY-EN-SCENE, vers la Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS qui reprend le projet. Celle-ci s'engage à reprendre et à respecter l'ensemble des droits et obligations de l'association FONTENAY-EN-SCENE à l'égard de la Région, conformément aux dispositions de l'avenant précité.

Pour la réalisation dudit projet, la Région a attribué à FONTENAY-EN-SCENE une subvention correspondant à 24,44 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable qui s'élève à 204 600,00€ H.T., soit un montant maximum de subvention 50 000,00 €.

Aucune dépense n'a été encore acquittée par FONTENAY-EN-SCENE au titre du projet.

Les versements doivent être à effectuer à :

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse 4 ESPLANADE LOUIS BAYEURTE 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

N° Siret : 219400330 - 00474

N° de compte à créditer et clé : 00002002332 70

Nom de la Banque : Trésor public

Code Banque : 10071

Article 2 :

La partie « PRESENTATION DE L'ORGANISME » de la fiche projet n° EX045976 annexée à la délibération n° CP2019-420 du 17 octobre 2019 est modifiée comme suit :

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : 4 ESPLANADE LOUIS BAYEURTE
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Statut juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire

Article 3 :

Toutes les stipulations de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le

Pour Le bénéficiaire

Pour la Région Ile-de-France,

Le maire

Jean-Philippe GAUTRAIS

Signature revêtue du cachet de l'organisme

La présidente du conseil régional

Valérie PÉCRESSE

Commissions permanentes du 17 octobre 2019 - CP2019-420
et du 27 mai 2020 - CP2020-200

**DOSSIER N° EX045976 - COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
AVENANT A LA CONVENTION PAC - CP OCTOBRE 2019**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	204 600,00 € HT	24,44 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
Adresse administrative : 4 ESPLANADE LOUIS BAYEURTE
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Dirigé depuis 2017 par Bertrand Turkety, Fontenay-en-scène assure notamment la programmation et la gestion du Théâtre de Fontenay-sous-Bois. La programmation est pluridisciplinaire (théâtre, musiques, danse, cirque) avec une dominante pour les écritures théâtrales contemporaines et la musique, et un secteur jeune public important. Le Théâtre est doté de deux salles, une de 600 places l'autre de 100 places, des spectacles sont également programmés hors-les-murs dans des lieux non théâtraux ou en espace public. La Ville prévoit la construction d'un nouvel équipement à l'horizon 2020/2021, qui comprendra une nouvelle salle de spectacles de 360 places et deux salles de répétition. Depuis 2001, Fontenay-en-scène accueille des compagnies en résidence longue de 3 ans, l'une en théâtre tout public, l'autre en théâtre jeune public et coproduit entre 3 et 4 spectacles par saison (notamment une création chorégraphique tous les deux ans en partenariat avec la biennale de danse du Val-de-Marne). Des actions culturelles sont menées tout au long de l'année, notamment en direction de jeunes lycéens. Le Théâtre est soutenu par la Ville et le Département du Val-de-Marne.

Bilan et perspective

La 1ère année de convention a permis d'inscrire les compagnies dans le lieu, avec du temps et des moyens pour créer et développer des liens avec les habitants. Ainsi plusieurs projets des compagnies invitées se sont déroulés hors les murs et ont fait appel à un public amateur. On citera les 2 pièces de la compagnie Furinikaï « Sillas » et « La Cocina publica » ou encore « Dale Recuerdos » de la compagnie des Hommes. Par ailleurs, la nouvelle collaboration avec le Théâtre du Phare – Olivier Letellier – compagnie jeune public a ouvert le champ à d'autres publics que le public habituel.

Le théâtre poursuivra la collaboration avec les compagnies de Satchie Noro et d'Olivier Letellier en même temps qu'il entamera pour la saison 2019-2020, deux nouvelles collaborations en associant les compagnies Madani et Pré-o-Coupé (Nikolaus) lesquelles avaient été accueillies lors de leurs précédentes créations. Elles vont impulser pour la première une dynamique avec les collègues et lycées et avec la ville pour la deuxième par l'installation de son chapiteau en plein cœur de ville.

Le théâtre a par ailleurs participé à 9 co-productions sur la saison 18-19. Ce soutien sera reconduit pour la saison 19-20 pour 6 projets.

Au niveau des accueils de spectacle, le fil thématique retenu est le féminisme, son combat. La saison fera ainsi la part belle aux créatrices.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 204 600 € et correspond au budget proposé par le bénéficiaire.

Localisation géographique :

📍 FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences création diffusion	133 600,00	65,30%
Dépenses d'action culturelle	35 000,00	17,11%
Dépenses de fonctionnement	36 000,00	17,60%
Total	204 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - Aide à la PAC	50 000,00	24,44%
CD 94 (sollicité)	17 000,00	8,31%
Ville de Fontenay-sous-Bois (sollicité)	119 000,00	58,16%
ONDA	3 000,00	1,47%
RIF	600,00	0,29%
SACEM	3 000,00	1,47%
Recettes propres d'activité	12 000,00	5,87%
Total	204 600,00	100,00%

Annexe 4 - correctif Rualité

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION N° CP 2018-332 DU 4 JUILLET 2018
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES**

N°CP 2020-200 (dossier n° EX044849)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2020-200 du 27 mai 2020, ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : RUALITE

dont le statut juridique est : ASSOCIATION

dont le siège social est situé au : 12 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 91420 MORANGIS

ayant pour représentant : Monsieur JEAN-MARC VANROSSEM, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2019-271 du 03 juillet 2019 une subvention d'un montant maximum de 35 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche projet, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régionale sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2020-200 du 27 mai 2020 font l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2019-271 du 03 juillet 2019 et n° CP 2020-200 du 27 mai 2020, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de permanence artistique et culturelle tel que proposé dans la fiche projet n° EX044849

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 13,56 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 258 157,00 €, soit un montant maximum de subvention de 35 000 €. »

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche projet

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche projet est remplacé par les dispositions suivantes :

« Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 258 157,00 € et correspond au montant des dépenses du budget prévisionnel proposé par le bénéficiaire ».

Le tableau récapitulatif de la fiche projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	258 157,00 € HT	13,56 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	247 657,00	95,93%
Dépenses techniques	10 500,00	4,07%
Total	258 157,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF PAC	35 000,00	4,65%
DRAC (acquis)	12 000,00	13,56%
Recettes propres d'activité	211 157,00	81,79%
Total	258 157,00	100,00%

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France

DOSSIER N° EX044849 - COMPAGNIE RUALITÉ - AVENANT PAC

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	258 157,00 € HT	13,56 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RUALITE
Adresse administrative : 12 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91420 MORANGIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-MARC VANROSSEM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2019 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité la date de démarrage du projet est le 01 Juillet 2019.

Description :

La compagnie de danse hip hop La Rualité, dirigée par la chorégraphe Bintou Dembélé, est née en 2002 avec la création « Show Rev'L Toi » qui a été jouée en Martinique, en Guyane et en Métropole. En 2004, deux institutions actives dans le champ de la culture hip hop ont passé des commandes à la compagnie : la Grande Halle de la Villette pour « Show Brésil Villette » et le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez pour une conférence illustrée sur l'histoire de la culture hip hop. Puis, avec la pièce « L'Assise », la compagnie a bénéficié du soutien du Festival H2O et du Centre de danse du Galion à Aulnay-sous-Bois, de la Villette (Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines), de l'Adiam 91 et du Conseil général de l'Essonne. La compagnie est depuis lors reconnue dans le champ de la danse hip hop.

Depuis 2006, la ville de Morangis (91) accueille en résidence la compagnie en lui mettant à disposition des salles de répétitions ainsi qu'un bureau et des moyens administratifs de fonctionnement.

Depuis 2007, la compagnie est soutenue par le Département de l'Essonne pour sa résidence à Morangis. Elle a obtenu l'aide à la création du Département du Val-de-Marne pour la

création « LOL, comédie chorégraphique hip hop pour 2 danseurs et 1 comédien », soutenue par le Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine. Elle a depuis créé régulièrement : « Mon appart en dit long » (solo) en 2010, « ZH » pour six danseurs en 2012, « Re » pour deux danseurs et deux musiciens en 2014. Elle a un réseau de partenaires franciliens de coproduction fidèles (Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine, WIP la Villette, Centre de danse du Galion à Aulnay-sous-Bois et maintenant le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie).

La compagnie diffuse régulièrement ses créations en France et bénéficie hors Ile-de-France de relations suivies avec le CNCDC de Châteauvallon et le CCN de La Rochelle.

La compagnie développe dans plusieurs villes franciliennes (Ivry, Rambouillet, Morangis, Mantes-la-Jolie...) et en Guyane, des actions de sensibilisation à la culture hip hop (danse, vidéo, graff, conférence) auprès de jeunes, en partenariat avec des établissements scolaires, maisons de quartiers, conservatoires de danse, mais aussi établissements pénitenciers (Fresnes). La compagnie propose aussi des stages réguliers pour des danseurs professionnels.

Durant la prochaine année de conventionnement, la compagnie sera en résidence à la Maison de la Musique de Nanterre et à l'Opéra de Paris pour la création de l'opéra-ballet « Les Indes Galantes ». Cette création verra le jour en septembre 2019 à l'Opéra National de Paris/ Bastille pour une série de 12 représentations. Cet opéra/ballet se composera de 30 danseurs issus de la street dance (15 danseurs engagés par la Cie et 15 danseurs salariés de l'Opéra de Paris).

Bintou Dembélé performera dans différents musées (Musée d'Orsay, au Palais de la Porte Dorée, au centre Pompidou de Metz).

Enfin la compagnie poursuit ses modules de formations notamment au Centre National de la Danse à Pantin, en accompagnant les jeunes danseurs sur la voie de la professionnalisation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 258 157 € et correspond au montant des dépenses du budget prévisionnel proposé par le bénéficiaire.

Localisation géographique :

📍 MORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	247 657,00	95,93%
Dépenses techniques	10 500,00	4,07%
Total	258 157,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF PAC	35 000,00	4,65%
DRAC (acquis)	12 000,00	13,56%
Recettes propres d'activité	211 157,00	81,79%
Total	258 157,00	100,00%

Annexe 5 - affectation TQI

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION N°CP 2018-524 du 21 NOVEMBRE 2018
AU TITRE DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

N°CP2020-200 (dossier n°EX046481)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP2020-200 du 27 mai 2020 ci-après dénommée la "Région"

d'une part,

et

La structure dénommée : THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY, Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production

adresse : 1 PLACE PIERRE GOSNAT, 94200 IVRY-SUR-SEINE

représenté par : LICINIO DA COSTA

Titre :

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

PREAMBULE

Le bénéficiaire s'est vu attribuer une subvention de 50 000 € votée par délibération n° CP 2019-420 du 17 octobre 2019 au titre de l'avenant annuel 2019 à la convention de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs, alors que l'aide régionale pour ce bénéficiaire au titre de la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle a été actée à hauteur de 55 000 € par an (cf. délibération n° CP 2018-524 du 21 novembre 2018). Une affectation complémentaire de 5 000 € est donc votée par délibération n° CP2020-200 du 27 mai 2020, qui fait l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1

Le programme d'action et le montant de la subvention régionale pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020, figurent en annexe au présent avenant.

ARTICLE 2

Les pièces contractuelles comprennent l'avenant proprement dit et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP2020-200 du 27 mai 2020.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le

Le bénéficiaire

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France et par délégation,

M.

(signature et cachet)

**DOSSIER N° EX046481 - THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY - CENTRE DRAMATIQUE
NATIONAL DU VAL-DE-MARNE - AVENANT1 oct 19**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	599 560,00 € HT	9,17 %	55 000,00 €
	Montant voté en CP2019-420		50 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY
Adresse administrative : 1 PLACE PIERRE GOSNAT
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur LICINIO DA COSTA, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : oui

Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se fait à dater du 1^{er} janvier 2020.

Description :

Dirigé par Elisabeth Chailloux jusqu'en décembre 2018 et par Jean-Pierre Baro à compter de janvier 2019, Le Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI) est le Centre Dramatique National du Val-de-Marne installé depuis 2016 dans le bâtiment rénové de la Manufacture des œillets à Ivry-sur-Seine. Le Théâtre dispose désormais de plusieurs salles : La Fabrique, salle modulable de 397 places, le Lanterneau, salle de 90 places, la salle de l'Atelier Théâtral, La Halle destinée à l'accueil du public, avec un bar, une librairie, un espace pour lectures et concerts. Le projet TQI s'organise autour de la création (résidence, production et exploitation de spectacles sur de longues durées), de l'atelier théâtral (école de spectateurs fréquentée par près de deux cents personnes/amateurs) et du Théâtre des Quartiers du Monde (échanges et rencontres artistiques entre la France et l'étranger).

Le TQI est soutenu par la DRAC Ile-de-France, la Ville d'Ivry-sur-Seine et le Département du Val-de-Marne.

2019 est la première année de direction du Théâtre des Quartiers d'Ivry par Jean-Pierre Baro. Le nouveau projet se met en place avec Dieudonné Niangouna comme artiste associé. Le TQI a accueilli 11 équipes pour des résidences de 8 à 18 jours. 3 d'entre elles ont bénéficié d'un apport en coproduction de 10 à 20 000€ et les créations de Gaëtan Vassart et Richard Brunel ont fait l'objet de séries de 10 représentations.

En 2020, le projet de la nouvelle direction se mettra pleinement en place avec 3 artistes en résidence longue : Adeline Olivier, auteure associée au Théâtre en 2020 qui travaillera avec Jacques Allaire, Charly Breton à l'automne et Pascal Kirch à l'automne également. Chaque artiste bénéficie d'une coproduction de 10 à 25 000€ et de 8 à 10 représentations. Le TQI produira également « Neige » la prochaine création de son directeur, Jean-Pierre Baro. Enfin, le TQI mènera de nombreuses actions culturelles notamment avec les lycées d'Ivry, Vitry et Choisy-le-Roi, et la Maison d'arrêt de Fresnes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur. Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 599 560€ et correspond au montant du budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant proposé et le montant sollicité (-15 000€).

Localisation géographique :

📍 IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence création diffusion	415 500,00	67,61%
Dépenses d'action culturelle	82 500,00	13,42%
Dépenses de fonctionnement	116 560,00	18,97%
Total	614 560,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (sollicité)	18 000,00	2,93%
Ministère de la Culture (acquis)	333 000,00	54,19%
Région IDF - Aide à la PAC	70 000,00	11,39%
TVA sur subvention	-1 440,00	-0,23%
Recettes propres d'activité	195 000,00	31,73%
Total	614 560,00	100,00%